

COMPTE RENDU DE LA SEANCE PUBLIQUE
DU CONSEIL MUNICIPAL DU 15 OCTOBRE 2018

Mon cher Collègue,

J'ai l'honneur de vous informer que le Conseil Municipal se réunira en séance publique au CHATEAU PEIXOTTO, salle des Délibérations, **le 15 octobre 2018, à 18 H.**

Je compte donc sur votre présence à cette occasion et vous en remercie par avance.

Veuillez agréer, Mon cher Collègue, l'expression de mes meilleurs sentiments.

Emmanuel SALLABERRY

ORDRE DU JOUR

MOTION – Position du Conseil Municipal de Talence en faveur de la réouverture de la gare de Talence Médoquine

RAPPORTEUR M. LE MAIRE

- 1 - Installation de Monsieur LAROSE, nouveau Conseiller Municipal, à la suite de la démission de Monsieur Stéphane AMBRY
- 2 - Régime indemnitaire des élus - Modification
- 3 - Décisions Municipales – Information du Conseil
- 4 - Commission municipale permanente chargée des questions d'urbanisme – Remplacement d'un poste de suppléant
- 5 - Délégations et représentations du Conseil Municipal au sein de divers organismes extérieurs – Modifications
- 6 – Modification de la composition du groupe de travail ENERGIE
- 7 - Mutualisation du numérique et des systèmes d'informations dans le cadre du cycle 4 – Création de service commun

RAPPORTEUR M. JESTIN – Adjoint délégué aux Finances – aux Propriétés communales – à la Requalification du Quartier de Thouars

- 8 - Attribution d'une indemnité de conseil à Monsieur Xavier REMY, Trésorier Principal, Receveur Municipal
- 9 - Prêt à usage Halle de Talence – Installation de sanitaire auto-nettoyant en centre-ville
- 10 - Déclassement du domaine public d'une partie de la parcelle AX 390 située à l'angle des rues Pacaris et Edmond Michelet
- 11 - Signature d'une convention de partenariat relatif aux modalités de demande et de gestion des subventions dans le cadre du projet cœur de Thouars de Talence

RAPPORTEUR : Mme FABRE-TABOURIN - Adjointe déléguée au Développement Durable - à la Participation Citoyenne - à l'Urbanisme et à l'Habitat

- 12 - Adoption de la charte du «Bien construire à Bordeaux Métropole»

RAPPORTEUR : Mme CHADEBOST, Adjointe déléguée aux Espaces Verts – à la Sauvegarde et valorisation du patrimoine bâti non bâti et naturel

13 - Création d'un jardin partagé au parc Curvale – Signature d'une convention avec l'association «Les empotés de Curvale»

RAPPORTEUR M. LABOURDETTE, Adjoint délégué à l'Economie - au Commerce et à l'Emploi

14 - Avis sur les dérogations exceptionnelles à l'interdiction du travail le dimanche accordées par Monsieur le Maire au titre de l'année 2019

15 - Convention entre la Ville de Talence et le Pôle emploi de Villenave d'Ornon

QUESTIONS ORALES

oOoOoOoOoOo

Le Conseil Municipal, convoqué le 9 octobre 2018, s'est réuni au Château PEIXOTTO, salle des Délibérations, le 15 octobre 2018 à 18 h, sous la présidence de Monsieur Emmanuel SALLABERRY, Maire.

Etaient présents pour tout ou partie de la séance : M. SALLABERRY, Maire, M. VILLEGARINO, Mme SALLET, M. DUART, M. JESTIN, Mme CASTAGNERA, M. GOYER (à partir de la question n° 3), Mme FABRE-TABOURIN, Mme CHADEBOST, M. LABOURDETTE, Mme DESGUERS (jusqu'à la question n° 6), Mme PITOT, M. PENE, M. ERCHOUK, M. CAZABONNE, Mme BEGE-SEURIN, M. BESSE, M. BONNIN, Mme BONORON, Mme CHABBAT, M. FARGUES, M. GARRIGUES, Mme IRIART, M. JEAN, Mme LARTIGUES, Mme MAURES, Mme ROSSI, Mme SAUTOUR, Mme GRESLARD-NEDELEC, Mme ZANOTTI, M. LAROSE, Mme DE MARCO, M. GUERIN, Mme RAMI, M. CONTE, Mme CONGOSTE

EXCUSES AYANT DONNE PROCURATION : M. PARANTEAU (procuration à M. VILLEGARINO), M. GOYER (procuration à M. DUART pour les questions n° 1 et 2), Mme DENON-BIROT (procuration à Mme CASTAGNERA), Mme DESGUERS (procuration à M. PENE à partir de la question n° 7), Mme BEFVE (procuration à M. BESSE), M. DELLU (procuration à Mme ZANOTTI), Mme SAHOULBA (procuration à Mme GRESLARD-NEDELEC)

ABSENTS : Mme HIERET, M. GELLE

Mme Laetitia PITOT a été désignée comme secrétaire de séance

oOoOoOoOoOo

M. LE MAIRE : Je vous souhaite la bienvenue et je déclare ce Conseil Municipal du 15 octobre ouvert.

Madame la secrétaire de séance, nous allons commencer par la motion.

MOTION – Position du Conseil Municipal de Talence en faveur de la réouverture de la gare de Talence Médoquine

M. LE MAIRE : Je vous propose, pour commencer ce Conseil Municipal, de vous faire lecture d'une motion concernant la réouverture de la gare de la Médoquine, sachant que la gare existe, mais donc l'arrêt des trains en la gare de la Médoquine.

Quelques éléments de contexte. D'abord, cette motion a été rédigée et d'ailleurs amendée par l'association Gare multimodale, le fameux TGM, et par M. SUYS notamment. Nous l'avons amendée ce jour, d'où d'ailleurs la présence de cette motion sur vos pupitres par

certains souhaits du groupe Europe Écologie les Verts de manière à aboutir à une motion, j'en suis sûr, unanimement votée.

Nous avons deux éléments que vous nous aviez proposés qui n'ont pas pu être intégrés. D'abord, la réactivation du groupe de travail. Vous aviez demandé effectivement que le groupe de travail soit convoqué. Le problème – et nous allons peut-être en discuter à la fin de cette motion – c'est que nous avons dans le groupe de travail M. Stéphane AMBRY qu'il fallait remplacer puisque nous allons installer le nouveau conseil municipal aujourd'hui. Et enfin, M. LEDARD également qui était membre de ce groupement de travail et qu'il faudra remplacer. D'où la non-convocation du groupe de travail – pour répondre notamment à une de vos questions, mon cher collègue.

En plus, ce que je voulais vous dire, si vous en êtes d'accord, c'est que nous convierons Mme DE MARCO. Vous aviez été conviée par M. CAZABONNE précédemment, donc si cela vous intéresse nous pourrions vous convier, puisque nous ne sommes pas sur quelque chose de très formalisé, mais nous sommes bien sûr un groupe de travail avec bien sûr M. SUYS en qualité d'intervenant. Donc, nous adapterons la composition.

Enfin, vous nous aviez demandé, M. GUERIN, d'intégrer le Comité de pilotage. Comme nous vous l'avons indiqué, Talence ne peut pas seule représenter les besoins de Bordeaux Métropole dans ce Comité de pilotage, puisque le comité de pilotage est sur la desserte ferroviaire de la Métropole et pas simplement que de la gare de la Médoquine. C'est la raison pour laquelle, finalement, nous allons attendre le résultat des études et après nous verrons. Par contre, nous avons bien intégré le fait que nous souhaitions être mis en relation régulière avec les différents rendus, ce qui, à mon avis, revient au même, parce que nous ne pouvons pas être membre d'une commission à proprement parler, pas plus d'ailleurs que Talence n'est même des commissions régionales au Conseil Régional d'Aquitaine. En revanche, nous demanderons à ces deux instances, et notamment à l'instance de la Région, que nous puissions y assister par une représentation de manière à pouvoir être informés de ce qui se pose.

Je vais donc vous en faire lecture de manière à ce que ce soit bien clair pour tout le monde :

«Alors que le volet programmation de la future Loi d'orientation des mobilités prévoit de prioriser les investissements pour donner la primauté aux transports du quotidien, augmenter la part du ferroviaire pour la desserte des agglomérations, développer les transports en commun et les mobilités actives, le Conseil Municipal de Talence, engagé unanimement depuis des années en faveur de la réouverture de la gare de la Médoquine, réaffirme sa volonté la plus totale pour la création d'une desserte multimodale sur son territoire.

Talence est en effet dotée d'infrastructures ferroviaires, mais elle est la seule ville française de plus de 40 000 habitants dont la gare est fermée au trafic de voyageurs depuis 1949. Dans un contexte de congestion du trafic automobile, de saturation des réseaux de transport en commun, avec des perspectives d'accroissement des effectifs étudiants et de

la population métropolitaine, la Ville de Talence dispose d'une alternative écologique et soutenable pour irriguer tout le territoire.

La création d'une halte ferroviaire à la gare de Talence Médoquine, sur la ligne du Verdon, mais également sur la ligne d'Hendaye et de ses trois antennes vers Arcachon, Mont-de-Marsan et Pau, permettrait ainsi de desservir un bassin de vie et d'emploi de 140 000 personnes comprenant notamment les deux campus étudiants (Gradignan, Pessac, Talence), mais également Bordeaux Carreire (les centres hospitaliers de Pellegrin et de Charles Perrens), ainsi que de nombreuses zones d'habitation.

Pleinement mobilisée, avec le soutien de Bordeaux Métropole pour faire aboutir cette desserte indispensable dans un horizon viable, la Ville a déposé une pétition pour la création d'un pôle multimodal à Talence Médoquine qui s'articule avec celle déjà déposée par l'association Talence Gare Médoquine. Les 5 500 signatures déjà recueillies à ce jour illustrent l'attente populaire forte des habitants de Talence, de Bordeaux Métropole, du département de la Gironde et de la région Nouvelle-Aquitaine pour une réouverture.

Les analyses réalisées par SNCF Réseau sont désormais très concluantes pour arrêter les trains à Talence au niveau du potentiel de fréquentation et du montant d'investissement raisonnable et supportable au regard des fréquentations supplémentaires attendues.

Afin d'examiner les répercussions d'une création de la halte sur l'ensemble de l'offre ferroviaire, SNCF Réseau va mener une étude d'exploitation pilotée en partenariat avec la Région, collectivité compétente pour le transport ferroviaire, et Bordeaux Métropole. Cette étude concrétise enfin la volonté de tous les partenaires de mener à bien ces dessertes tant espérées. La poursuite des phases opérationnelles permettra de se prononcer officiellement à l'horizon fin 2019 pour la réouverture de la gare au trafic des voyageurs.

Le Conseil Municipal prend donc acte et se félicite du lancement de l'étude d'exploitation. Il appelle toutes les collectivités et volontés politiques à tout mettre en œuvre pour créer un véritable pôle de correspondances et d'échanges entre les lignes ferroviaires des divers transports en commun et les mobilités actives sur le site de la gare de la Médoquine».

Bien sûr, cela passera sur le site Internet.

Nous avons déjà eu, notamment à la suite de la question orale que vous nous aviez posée lors du précédent Conseil, l'occasion d'échanger.

D'abord, il faut se féliciter. Les lignes bougent et je veux croire que, dans la décision récente de la commission transports de la Région et celle à venir de Bordeaux Métropole -nous pouvons voir que la mobilisation, qui n'a pas débuté en 2018, qui, comme le rappelle la motion, a commencé il y a plusieurs années maintenant- les lignes commencent à bouger. L'idée, comme je vous l'avais indiqué, c'est que les études seront données. Normalement, nous devrions avoir une conclusion à la fin du premier trimestre 2019. Quand on parle d'une annonce de la réouverture de la gare de la Médoquine pour la fin 2019, il s'agit bien de l'annonce et du fait que nous entérinons, en tout cas que SNCF Réseau et la Région entérinent la réouverture de cette halte ; nous le savons, la réouverture effective devant

prendre, elle, un petit peu plus de temps puisqu'il faut notamment réorganiser l'ensemble de la grille horaire des TER. Nous pouvons nous en féliciter, mais il faut que nous soyons particulièrement vigilants. Rouvrir une halte n'est pas une chose facile. Nous avons des gens qui ne se prononcent pas forcément favorablement pour ce projet et surtout il y a aussi des investissements à réaliser. Par contre, si on ne se mobilise pas, évidemment, il y a tout lieu de penser que la situation actuelle, qui date quand même maintenant de plus de 70 ans, se proroge, je n'espère pas d'autant, mais en tout cas d'un certain nombre d'années. C'est la raison pour laquelle, comme je vous l'ai dit, nous allons continuer à mettre une pression amicale sur l'ensemble des différents intervenants. Nous allons donc écrire au ministre des Transports – dont le nom changera ou ne changera pas. Cela, nous le saurons dans les prochains jours –, à l'ensemble des conseillers régionaux, à l'ensemble des maires de Bordeaux Métropole, à l'ensemble des maires depuis le Sud de notre région et notamment ceux qui sont concernés par cette halte de manière à nous aider dans cette mobilisation. L'ensemble des parlementaires de la Gironde sera également sollicité.

Nous avons souvent eu l'occasion d'en discuter ensemble, et comme je vous l'ai dit, il nous semble important de ne pas stigmatiser sur une institution ou une personne cette réouverture. La réouverture de la gare de Talence Médoquine profitera bien évidemment aux Talençais, mais bien au-delà, à l'ensemble des habitants du département et de la région de manière à avoir une desserte opérante sur ce segment qui manque tant, puisque je vous rappelle que toutes les gares sont espacées de 2 km. Le seul segment de 4 km qui existe est celui qui est entre la gare Saint-Jean et Pessac centre.

Nous le savons, et c'est indiqué dans la motion, nous avons aujourd'hui de très grandes difficultés de circulation, notamment dans le cadran sud-ouest du département, avec une autoroute A63 qui est tous les jours bouchée depuis grosso modo la sortie du Barp jusqu'aux 22 km plus au nord, qui est la sortie de la rocade. Nous avons aujourd'hui l'occasion également de mettre en œuvre un pôle multimodal et pas simplement une desserte en train. Selon les conclusions du comité de pilotage, ce pôle multimodal n'en prendra que plus de sens en fonction des résultats du comité de pilotage sur le futur transport en commun en site propre, dont la phase de concertation devrait s'ouvrir tout début d'année 2019.

C'est la raison pour laquelle je vous propose cette motion, de vous rappeler encore une fois que cette motion remet un peu d'essence dans le moteur, on va le dire comme cela, ou d'énergie électrique dans le moteur, puisqu'il y avait déjà eu des motions qui avaient été précédemment votées en ce même Conseil, que des gens se sont mobilisés, mais je pense qu'il est important, à l'heure où les lignes bougent, que l'on accompagne les derniers mois permettant d'aboutir – nous l'espérons tous, je crois, du moins je l'espère – à un résultat positif pour cette gare. Nous l'avons souvent rappelé, Alain CAZABONNE le rappelait souvent, toutes les dispositions pour rouvrir cette gare sont préservées dans le cadre du PLU. Il y a effectivement quelques millions d'euros de travaux à consacrer. Bordeaux Métropole, d'ailleurs, s'est prononcée pour une participation éventuelle à ces travaux. Donc, il y a tout lieu de penser que tous les feux pourraient être au vert. Il ne reste plus maintenant qu'à enfoncer le clou puisque je vous rappelle qu'avec la réouverture prochaine de la halte

du Bouscat, la seule halte qui restera à rouvrir sur l'ensemble de Bordeaux Métropole, ce sera la halte de Talence Médoquine.

Je vais donc laisser la parole à toutes celles et à tous ceux qui souhaitent la prendre.

M. GUERIN : Monsieur le Maire, je vous remercie pour ces prises en compte de certains points de la motion. Par contre, je reste quand même assez convaincu des éléments que vous nous avez indiqués en préalable, à savoir le groupe de travail. Donc, avoir un peu une précision sur la composition exacte du groupe de travail. Vous avez cité M. LEDARD qui appartenait à ce groupe de travail. Cela prouve un petit peu effectivement l'ancienneté de ce groupe qui n'a pas du tout vécu et qui aurait dû effectivement nous aider à prendre des décisions. Deuxième chose, je pense que cela, si nous en prenons acte ici en dehors de la motion, je ne sais pas si cela vous gêne ou pas de le mettre dans la motion, moi, cela me paraissait un acte fort de le mettre dans la motion, mais en tout cas, il faudrait que ce soit un acte officiellement entendu que ce groupe de travail soit réactivé. Et au-delà d'une réactivation qui risque d'être peut-être de l'information descendante, c'est un vrai partenariat.

Cela m'amène au deuxième point concernant ce que vous n'avez pas repris dans nos propositions, c'était que ce groupe de travail pouvait aussi justement amener une délégation. La délégation, il ne faut pas faire peur au Comité de pilotage, etc. La délégation, cela peut très bien être le maire. Je pense honnêtement qu'un représentant de la ville principale concernée si on ne veut pas avoir tous les maires concernés par une desserte, mais je pense qu'il faudrait qu'issu du groupe de travail il y ait quelqu'un qui soit là au Comité de pilotage et pas uniquement pour des avis informatifs, etc., mais ait bien une position qui puisse être entendue.

C'est pour cela que si nous prenons bien acte du lancement de l'étude, nous ne nous en félicitons pas tant que cela, puisque justement cette étude-là, elle est lancée sans que nous ne soyons au courant dudit cahier des charges, sans que nous ne soyons au courant de ce qui a été demandé. Donc, on va lancer un certain budget là-dessus, on va nous dire au mois de février, mars : «Voilà les conclusions» et puis, si nous arrivons en disant : «Vous n'avez pas étudié ceci, cela» – parce que c'est comme cela que cela s'est passé dans les différentes autres études – donc ce ne sera pas pris en compte et on dira : «Nous ne revenons pas en arrière». Notamment, je pense qu'il y a à prendre dans le cahier des charges de cette étude sur l'aspect grille horaire et sillons, ce que l'on peut entendre d'ailleurs des différents autres maires concernés par cette desserte, mais justement tout ce que l'on appelle chez les cheminots les missions, c'est-à-dire quels trains sont arrêtés dans quelles gares. Parce qu'on peut toujours dire qu'on arrête des trains dans les gares, mais lesquels, quelles gares et quels trains, dans quels horaires, etc. ? Donc, c'est aussi en correspondance avec des flux, avec des choses qui sont intéressantes, de savoir un peu à quelle fréquence, quelles gares et quels arrêts. C'est intéressant. Donc, c'est un peu le cahier des charges qu'on va demander à SNCF Réseau pour savoir comment cela marche. Et cela, il faut que ce soit demandé dès maintenant et il faut que ce soit travaillé dans un groupe de travail en amont. Non seulement en amont et après, que cela puisse être

défendu lors du Comité de pilotage. C'est pour cela que nous, nous avons souhaité effectivement indiquer clairement qu'une délégation soit partie prenante du comité de pilotage, afin de participer à l'élaboration du cahier des charges en amont. C'est peut-être un peu tard, mais il n'est jamais trop tard pour bien faire et pour partager au mieux les informations et les décisions. Donc, c'était quand même une chose importante.

M. LE MAIRE : Avez-vous fini, mon cher collègue ?

M. GUERIN : Oui parce que souvent, y compris dans la pétition que vous aviez organisée, on parle toujours de réouverture de la gare d'une façon pas assez claire à mon sens, qu'on a un petit peu clarifiée quand même suite à notre question orale du mois dernier, mais je préfère quand même que nous parlions clairement de la création d'un pôle d'échanges multimodal, parce que «réouverture de la gare», cela ne veut pas dire grand-chose.

M. LE MAIRE : Raison pour laquelle nous avons repris aujourd'hui in extenso votre proposition.

M. GUERIN : Tout à fait ! J'en prends bonne note et c'est pour cela que je vous dis que là-dessus c'est OK.

M. LE MAIRE : Plusieurs choses par rapport à votre intervention.

D'abord, vous avez dit le groupe de travail. La dernière réunion, effectivement, a deux ans. De vous rappeler que dans les deux ans qui viennent de s'écouler il ne s'est pas rien passé. En l'occurrence, il y a eu – mais je pense qu'Alain CAZABONNE serait mieux placé que moi pour en parler – des courriers, des demandes officielles, des sollicitations auprès de Bordeaux Métropole, et notamment l'action particulière a été de replacer – et cela, c'est à Alain CAZABONNE que nous le devons – Bordeaux Métropole comme une instance de levier, de financeurs, mais également de collectivités où, à l'heure où l'on parle de création de syndicats mixtes de transport, je pense que c'était là une vision clairvoyante. Maintenant, nous le savons – et c'est le fonctionnement de SNCF Réseau – l'autorité compétente et qui est délégataire de par l'État, c'est la Région. La Région devait notifier et doit notifier le cahier des charges. D'ailleurs, Bordeaux Métropole insiste tellement sur cela que les 120 000 € de l'étude – puisque c'est le prix estimatif – seront répartis à 60 000 € pour la Région et 60 000 € pour Bordeaux Métropole.

Sur la composition du groupe de travail, il y avait M. le Maire, Mme CHABBAT qui prenait la place de M. PRADES, M. GOYER, Mme IRIART, Mme DESGUERS, M. GARRIGUES, Mme FABRE-TABOURIN. Il y avait M. GUERIN, M. AMBRY, M. LEDARD. D'abord, je vais vous proposer une date. Nous allons en discuter après le Conseil parce que nous ne sommes pas là pour cela, mais de nous réunir, c'est en novembre, je crois que c'est le 8 novembre, de manière que nous puissions parler de cela. D'ailleurs, j'en profite, à l'occasion du remplacement de M. Stéphane AMBRY, pour présenter mes excuses auprès de notre futur nouveau collègue, puisque malheureusement il faut commencer par la motion. Donc, nous vous installerons. J'espère que vous n'y verrez pas ombrage, mais c'est l'ordre administratif qui nous est donné. Donc, 8 novembre à 18 h. Vous voyez que c'est très

précis. Et puis, par rapport à la délégation, une motion, comme je vous l'ai dit, pour moi ne doit pas être non plus un couteau sous la gorge. Nous avons des représentants au Conseil régional, je ne doute pas que nous puissions être installés. Mais la gare de la Médoquine n'est pas en soi un sujet particulier. C'est la desserte de Bordeaux Métropole en train. C'est la raison pour laquelle il ne me paraît pas prudent, peu courtois d'ailleurs, de dire que nous exigeons faire partie d'instances dans lesquelles nous n'avons pas à siéger. Par contre – comme nous l'avons dit et soyez sûr que nous serons mis au courant – nous serons effectivement dans une information montante et descendante. La rédaction du cahier des charges, comme vous le demandez, mon cher collègue, nous pourrions toujours apporter une pierre à l'édifice et je ne doute pas des différentes personnes qui sauraient apporter une pierre à l'édifice, mais nous ne sommes pas, en tout cas quand nous votons une délibération municipale, l'autorité qui a pouvoir pour rédiger ce cahier des charges. Donc, dans une optique de collaboration avec Bordeaux Métropole et la Région, je me vois très difficilement leur dire : «Nous allons vous rédiger ou nous allons vous aider à rédiger le cahier des charges», alors que nous n'en avons statutairement pas le droit. Moi, je pars plus sur une optique, à mon avis qui va dans le sens que vous souhaitez, d'informations montantes et descendantes de manière, le cas échéant, à nous assurer que les différents attendus sont bien conformes à nos attentes.

Mme DE MARCO : Comme l'a souligné Armand, c'est vraiment un sujet qui nous tient à cœur depuis des années. La Région a toujours été autorité compétente dans ce domaine, je vous le précise. Cela fait suite déjà à une motion que nous avons présentée il y a à peu près deux ans, qui avait été votée à l'unanimité. Je ne sais pas si vous vous en souvenez. La demande d'Armand était claire, c'est-à-dire que ce groupe, dont nous demandons qu'il soit réactivé depuis plus de deux ans, aurait pu, par exemple, préparer cette motion et l'examiner un peu en amont. Voilà à quoi aurait servi le groupe de travail, même si vous dites qu'il ne s'est rien passé pendant deux ans et qu'il était inutile de le réunir.

M. LE MAIRE : Madame DE MARCO, j'ai dit exactement l'inverse. Excusez-moi, mais il s'est passé beaucoup de choses depuis.

Mme DE MARCO : Mais là, il aurait très bien pu préparer cette motion.

Ensuite, je le dis simplement, nous ne sommes pas à cheval sur certaines règles et le règlement intérieur, parce que nous nous sommes rendu compte qu'en définitive cette motion n'a pas été déposée dans les délais. Vous savez très bien que c'est sept jours francs. C'est dommage, mais nous n'allons pas bloquer. Je vous le précise. Nous espérons que vous aurez de la souplesse si le cas se produisait une prochaine fois.

M. LE MAIRE : Ne vous ai-je pas déjà démontré une très grande souplesse qui tient presque de la gymnastique lors des précédents Conseils municipaux, notamment sur certaines adresses mail ou questions déposées hors-sol, ou même comme nous le faisons là d'accorder la parole de façon uniforme, y compris aux membres d'une même délégation ?

Mme DE MARCO : Malgré le fait que nous ne soyons pas dans les délais et ensuite la trouver sur place modifiée, mais finalement modifiée dans un sens plus clair, sachant que

vous n'avez pas – ce que vous avez justifié – pris les modifications que nous avons demandées, qui n'apparaissent pas dans la motion, nous allons voter cette motion. À moins qu'Armand tu aies...

M. GUERIN : Moi, effectivement les arguments, je les entends bien. C'est vrai que ce n'est pas courtois d'exiger, mais je ne vois pas dans le texte de la motion ce terme-là d'exiger. Je pense que nous avons dit qu'il était utile de participer à l'élaboration du cahier des charges. Effectivement, ce cahier des charges sera rédigé par le maître d'ouvrage, si je puis dire, mais par contre, nous pouvons y participer. Vous disiez effectivement que depuis deux ans des choses ont été faites. C'est vrai que ces choses ont été faites, mais il faut être honnête, nous nous sommes quand même fait rouler dans la farine ou, nous allons le dire d'une façon un peu moins modeste, certains vous ont montré que vous vous êtes fait rouler dans la farine, mais a posteriori, un petit peu en retard quand nous avons réussi à avoir des documents. C'est vrai que c'est ce que je dis, il y a des choses qui, si elles sont faites sans qu'il n'y ait un accompagnement ou une information en parallèle, nous risquons d'avoir des choses qui ne vont pas correspondre à nos attentes. Et puis, même si nous ne sommes effectivement pas les payeurs de l'étude, nous sommes bien les usagers et je pense que c'est largement ce qui peut motiver ou légitimer une présence de participation. Ils prendront leur décision dans ce sens-là. Donc, je pense que tous les termes étaient choisis et, à mon sens, ce n'était pas discourtois. Et puis, je rappelle quand même que cette motion-là est un vœu. Donc, c'est l'expression forte de la volonté du Conseil Municipal. Il faut voir si nous voulons fortement quelque chose ou pas et je pense que symboliquement il serait important de le mettre dans ces termes-là précis. C'est un vœu. Après, ils en feront ce qu'ils voudront.

M. LE MAIRE : J'ai entendu que vous étiez d'accord avec vous-même. Je vous dis juste que dans une motion qui a quand même une valeur, certes, peut-être moins juridique qu'une délibération, il me paraissait audacieux le fait de dire : «Nous souhaitons être membres d'un comité de pilotage». Je crois que dans la pratique des choses nous serons informés et je pense que les 5 500 personnes qui ont signé la pétition – et je pense que nous arriverons un peu plus loin avec les différents supports que nous avons mis en place – seront un levier suffisant de pression.

D'autres groupes ou d'autres personnes de l'opposition souhaitent-ils s'exprimer ?

Mme GRESLARD-NEDELEC : Monsieur le Maire, mes chers collègues, un peu surprise que revienne sur le tapis une nouvelle motion qui n'apporte pas grand-chose à celle que nous avons déjà signée il y a deux ans. Vous l'avez rappelée, ce n'est pas un sujet nouveau. Nous n'étions, pas tous, en tout cas pour l'opposition, sur le pont il y a déjà dix ans pour demander que ces voies soient reprises, en tout cas qu'une étude soit réaffectée sur les transports, y compris les transports vers le Médoc ou vers le Bassin qui passaient par la Médoquine. Vous nous dites maintenant que dans le cadre du PLU toutes les dispositions sont conservées. Nous avons eu ici de grands débats lorsque M. CAZABONNE était encore maire et de grands combats puisqu'effectivement une partie de ce qui pouvait être utilisé pour faire de ce lieu un vrai lieu multimodal n'existe plus, puisqu'il y a maintenant des parcelles qui ont été occupées par de l'habitat, par des résidences. Enfin, vous nous

dites que ce qui est nouveau, c'est que la Métropole s'intéresse à la question. Il est temps effectivement que la Métropole sorte de sa torpeur, puisqu'elle vient de rejoindre le syndicat des transports formé par la Région et le Département, puisqu'il y a un travail conjoint et que je rappelle d'ailleurs que le Département a porté, y compris au niveau du ministère des Transports, des contributions sur les plans déplacement. C'est un petit peu surprenant. Je comprends bien, c'est un sujet important, que nous partageons avec beaucoup de concitoyens, puisque nous avons aussi signé les pétitions, nous avons été assez actifs pour la distribuer et la promouvoir. Certes, depuis que vous êtes maire, la communication est différente, puisque vous avez les moyens d'installer un très grand panneau près du site pour alerter les citoyens afin de rouvrir cette gare et d'en faire sans doute un projet communal important, ce qui, sur le fond, est tout à fait honorable et nous partageons le fond de cette demande, mais j'avoue que c'est un petit peu surprenant. Vous dites qu'il y a des nouveautés. Je ne sais pas, c'est peut-être le nouveau monde qui réapparaît sous cette forme. Nous ne nous opposerons pas, bien sûr, à cette motion, mais je dois dire que nous nous sommes posé la question de savoir si nous participerions. Le fond étant important et l'enjeu étant important pour l'ensemble de notre communauté municipale et au-delà, effectivement, nous soutiendrons cette motion et nous espérons pouvoir avoir des informations bien entendu sur les travaux qui vont se faire lors de l'étude de RFF et de SNCF, et en tout cas nous souhaitons être totalement associés aux différentes manifestations que vous pourrez peut-être organiser sur ce sujet.

M. LE MAIRE : Ma chère collègue, il y a un certain nombre de choses sur lesquelles je ne suis pas d'accord avec vous.

D'abord, la communication de la Ville est identique, mais les supports sont différents. Au risque d'avoir un train de retard, il me semble que l'aspect train et les mobilités urbaines ferroviaires sont un sujet qui est de plus en plus prégnant, parce que finalement quand on regarde au niveau de la Métropole, avec une Métropole qui a 85 Km de tram, que d'autres solutions – on peut toujours étendre à loisir – c'est un élément qui possède, pas une certaine nouveauté, mais en tout cas qui revient dans le débat public. Je parlais tout à l'heure de la ministre des Transports. Son plan, qui n'a que quelques semaines, sauf si vous me dites le contraire, parle justement et d'ailleurs cite quasiment la gare de la Médoquine comme un exemple de ce qu'il faut faire. Donc, vous pouvez toujours y voir une opération de communication, tout ce qui vous permettra évidemment de trouver un angle, mais malheureusement, il se trouve que je trouve que c'est d'une importante et d'une relative urgence de le faire.

Deuxième chose, cette motion n'intervient pas pour rejoindre la très longue liste des motions précédemment votées. Ce n'est pas quelque chose qui doit être inutile, mais doit accompagner parce qu'aujourd'hui, suite, encore une fois, aux différents courriers et sollicitations qu'avait faites mon prédécesseur à ce poste, il semblerait que la communication avait été défailante au niveau de SNCF Réseau et que bizarrement une étude qu'ils étaient en mesure de faire n'avait effectivement pas été commandée puisque la Région – mais je ne doute pas que vous ayez vos entrées au pouvoir politique de la Région, c'est là où c'est toujours un peu difficile de jongler, j'en accepte l'augure – n'avait pas

transmis officiellement la demande. Je ne suis pas d'accord avec vous dans le sens où vous me dites : «Vous n'avez pas préservé au niveau du PLU». Oui, effectivement, des constructions sont actuellement en cours de réalisation, mais le pôle multimodal, lui, peut être intégralement réalisé au niveau de la Médoquine. Par contre, nous sommes clairs et nous avons toujours été clairs avec les riverains. Le pôle multimodal, c'est un parking réalisable, mais ce sont aussi d'autres transports. Il est hors de question d'offrir un parking de X centaines ou milliers de mètres carrés en plein milieu de Talence avec les effets induits que cela aurait pour nos populations. Mais en tout cas, c'est quelque chose qui me semble très important pour les habitants du quartier de la Médoquine.

Enfin, je me permets de vous dire que la Métropole rentre dans le syndicat des transports. Nous pourrions avoir, si vous voulez, un échange pour savoir quelle est la collectivité qui a le plus ; mais quand on dit à la Métropole que les intérêts du Lot-et-Garonne ou de la Dordogne sont communs, il me semble que le président de Bordeaux Métropole en l'occurrence depuis trois ans a eu affaire à quelques ralentissements pour créer ce syndicat mixte des transports. Donc, les voir mettre la main à la pâte alors que ce n'est en aucun cas la compétence de Bordeaux Métropole est un signe fort de l'attachement de Bordeaux Métropole à réaliser cette halte alors que rien ne l'y oblige, pas plus que le Département. Et la deuxième chose, dans le concert, parce que nous savons qu'à un moment ou à un autre, il faudra parler gros sous, quand nous entendons le vice-président et le président de Bordeaux-Métropole indiquer qu'ils prendront la part à la réalisation des travaux de cette halte, donc pas de la gare, quoi qu'il faille la réhabiliter, mais tous les aspects, j'y vois aussi quelque chose de très positif. Libre à vous d'y voir une opération de communication, moi, je n'y vois qu'une opération d'accompagnement de ce qui a été fait par le passé et ce qui me semble aujourd'hui être brûlant d'actualité.

Mme GRESLARD-NEDELEC : Monsieur le Maire, si vous le permettez, c'est vous qui parlez d'action de communication. Mais en tout cas toutes les collectivités comme tous les citoyens ont bien sûr une responsabilité à prendre dans l'ensemble des mobilités, quelles qu'elles soient. Et Dieu sait si nous avons des difficultés de mobilité dans cette Métropole.

M. LE MAIRE : C'est la raison pour laquelle, ma chère collègue, je préfère largement ne pas stigmatiser et être dans une optique constructive plutôt que destructive.

M. CONTE : Merci, Monsieur le Maire. Je soutiens totalement l'opération de réouverture de la gare de la Médoquine. Et il est vrai, comme l'a souligné ma collègue Denise GRESLARD, que nous avons des motions qui, à intervalles réguliers, sont présentées en Conseil Municipal. Nous en sommes à la seconde. Je suggère que la troisième soit présentée juste avant le printemps 2020.

M. LE MAIRE : Je vous donne rendez-vous au printemps 2020, mais par contre, mon cher collègue, ainsi que toutes les personnes, si la volonté exprimée aussi, pardon, par 5 500 autres personnes que les 43 élus de cet auguste Conseil Municipal, si cette volonté paye, je saurais vraiment me rappeler à vous. Et si elle ne paye pas, nous verrons quels auront été les différents responsables et nous verrons que dans un cas comme dans un autre je ne suis pas sûr de ne pas revenir vers vous rapidement.

M. CAZABONNE : Vaste sujet que cette gare de la Médoquine puisque cela fait presque 20 ans que nous évoquons le sujet et que nous travaillons de concert pour cette réouverture. Aujourd'hui, nous ne parlons pas d'ailleurs de réouverture de la gare. Si je reprends le langage de la SNCF, mais de l'ouverture d'une halte, ce n'est pas la même chose. Ouverture d'une halte, pas réouverture de la gare.

D'abord, deux rectifications. Je sais bien qu'aujourd'hui le syndicat existe et tout le monde sait que c'est comme la victoire et la défaite, la défaite est orpheline et la victoire a cent pères. Là, le syndicat, Alain JUPPÉ le réclamait depuis trois ou quatre ans, maintenant le Conseil général le réclame avec la Région, mais aujourd'hui, cela commence à exister, c'est une bonne chose. Denise GRESLARD-NEDELEC, vous dites que toutes les collectivités sont intéressées au déplacement. Je suis surpris que, contrairement à d'autres départements, le Conseil général à l'époque ne soit jamais intervenu financièrement pour le tramway qui est quand même un des éléments les plus importants dans la mobilité ici. Bref, vous avez des mots pour, mais les faits ne vous ont pas donné raison pour ce qui concerne le Département. Vous n'avez pas été suivis, si je puis dire.

Que s'est-il passé depuis des années ? J'ai toujours pensé que ce dossier avait des conséquences financières bien sûr, des conséquences techniques et surtout avait une responsabilité ou une conséquence – appelons-le comme on le veut – éminemment politique. Pourquoi dis-je cela ? Nous avons été nombreux ici, au sein du Conseil Municipal et également à l'extérieur... Quand je parle de l'extérieur, je fais référence à l'association pour la réouverture de la gare, à Germain SUYS qui est venu avec tous ses conseils techniques, éclairés et lorsque j'ai eu l'occasion de les rencontrer, je leur ai dit une chose très simple : «Attention, la décision sera surtout politique et celui qui a la main là-dessus, c'est Alain ROUSSET». Je dois dire que le directeur de l'époque de la SNCF avait eu l'honnêteté, lorsque je l'avais rencontré, de me dire : «La gare de la Médoquine, nous nous y intéressons. Il y a la gare de Pessac, la gare des Échoppes. Mais de toute façon, nous ferons ce que voudra le président de la Région. C'est lui qui a les financements importants derrière». C'était clair, ce que je ne critique pas. Le président de la Région était maire de Pessac, il estimait que sa gare était plus importante que la nôtre. Je le constate, mais je constate que la SNCF avait décidé de faire ce que voudrait le président de la Région. Partant de là, ce n'était pas la peine de faire forcément des agitations ou autres puisque nous avons déjà un travail de communication qui a été amélioré maintenant, mais nous savions qu'il existait ces groupes de pression et que de toute façon la décision première appartiendrait à la Région. La gare des Échoppes a été faite. J'ai rencontré, avec Stéphane AMBRY, Alain ROUSSET après la réalisation de la gare des Échoppes et nous avons réévoqué la Médoquine. Alain ROUSSET a été clair, il a dit : «Je n'ai pas d'hostilité à la réouverture. Ce que je souhaite – et quand il a dit le mot «souhaite», c'était peut-être un mot faible – c'est que l'ouverture se fasse premièrement vers le Médoc, pas vers Arcachon où – il faut reconnaître que l'argument est quand même fort – on est à 800 m entre les deux gares, ce qui peut être un handicap pour arrêter les trains. Mais sur la réouverture du Médoc». Là-dessus, j'ai assisté avec M. DUPRAT, qui représentait la Métropole, à une réunion organisée à la Métropole avec SNCF Réseau, RFF, tous les intervenants, la Région. La Métropole a d'ailleurs tout à fait suivi la position de la Ville de Talence. Et là,

nous avons découvert une étude extrêmement complexe, extrêmement intéressante, dont la conclusion était : la réouverture de la gare de la Médoquine sur l'axe Médoc est possible. Celle sur Arcachon doit attendre le GPSO, la grande ligne, projet du sud-ouest. Quand on lisait les petites lignes derrière, la réouverture de la gare de la Médoquine sur le Médoc est possible, mais très compliquée, voire dangereuse à mettre en place. Nous sommes allés avec M. SUYS et d'autres membres de l'association sur place. M. SUYS – vous connaissez le détail, la précision qu'il a – a regardé le temps qu'il fallait. Nous avons regardé les trains qui passaient, il y avait largement le temps d'intégrer les trains sur la voie. Donc, nous nous sommes étonnés de cette remarque de la SNCF disant : «C'est possible, mais c'est dangereux». Donc, nous en étions là. La Métropole a demandé à ce moment-là – et naturellement la Ville de Talence était totalement favorable – qu'une nouvelle étude soit lancée. Nous avons eu le résultat de cette étude commandée par la Métropole qui nous confirme que c'est faisable, mais il nous faut maintenant une étude de la SNCF, alors étude extrêmement complexe, parce que c'est vrai que cela intègre tous les horaires et actuellement les horaires sont préparés et sont apparus jusqu'en 2021. Donc, c'est pour cela que l'on parle de 2023 pour la réouverture, si l'étude est positive. Pourquoi dis-je cela ? Parce que la SNCF a eu une exigence, c'est que l'étude soit menée par elle, exclusivement par elle. Ce matin, Guillaume GARRIGUES était avec moi en commission transport à la Métropole. C'est vrai qu'un certain nombre d'élus, Gérard CHAUSSET, nous, pas que nous, et d'autres, nous avons été un peu inquiets en disant : «Mais si nous imaginions – ce qui n'est pas le cas – que la SNCF ne veuille pas faire cette ouverture, ils vont être seuls à mener l'étude» ; étude, je répète pour leur défense, qui est extrêmement complexe. Ce n'est pas n'importe quel bureau d'études qui va la mener. Donc, nous avons cherché à savoir s'il n'y avait pas un bureau d'études qui pourrait faire une contre-étude, si nous ne pourrions pas nous associer. Bref, la réflexion est là, mais la SNCF à ce jour, c'est elle qui mènera l'étude cofinancée 50 %, comme l'a dit Monsieur le Maire tout à l'heure, Région, Métropole de Bordeaux. Nous espérons tous que cela va arriver dans les temps, fin 2019, je crois, pour arriver à cette réponse définitive : «Oui, la halte de Talence Médoquine sera ouverte». Et c'est extrêmement important parce que beaucoup d'élus se sont étonnés que l'on ne s'intéresse pas beaucoup plus tôt à cette ligne de ceinture ferroviaire, pas que de la Médoquine. Lorsque la Métropole a proposé un BHNS allant de Bassens jusqu'à l'université, je crois qu'il faut 45 mn pour y aller. Le même trajet par la voie de chemin de fer, il faut 17 minutes. Nous avons fait, avec Christophe DUPRAT, un déplacement de Talence jusqu'au Médoc et nous nous rendons compte que les délais sont imbattables. Donc, il y a une urgence à mettre toute cette ligne en fonctionnement avec les haltes nécessaires, Le Bouscat naturellement, et la Médoquine. Se pose naturellement un problème de financement. Et là, la question : la SNCF a demandé une participation à l'étude. Derrière, cela cacherait-il une demande de participation au financement, comme on l'a fait pour la LGV ? Alors là, ce sont des millions et des millions, parce que quand on voit l'état du réseau et des trains... Donc il y a deux questions. L'une, c'est la faisabilité, tout le monde est certain que oui, mais cela nécessite de lourdes études. Et deuxièmement : qui financerait ? Nous en sommes là, parce que j'ai vu il y a un mois de cela un des responsables de la SNCF, dont j'ai oublié le nom, mais peu importe, qui était responsable des gares, qui m'avait fait une proposition. Il me dit : «La gare de la Médoquine, c'est très compliqué, mais nous

pourrions vous faire une animation, des commerces à l'intérieur». Je lui ai dit : «Moi, ce qui m'intéresse, ce sont les trains». On peut faire de l'animation si on veut, mais les trains, et il m'a juste dit : «C'est très compliqué». Bref, nous en sommes là. Il est sûr que Monsieur le Maire a raison de lancer cette motion, parce qu'il faut que nous maintenions la pression en permanence, parce que tout cela n'est pas forcément acquis à ce jour.

M. LE MAIRE : Un conseiller municipal souhaite parler. Monsieur GUERIN, me garantissez-vous une intervention courte ?

M. GUERIN : Garantie. C'est ma spécialité, vous le savez bien, Monsieur le Maire.

M. LE MAIRE : D'où ma question.

M. GUERIN : C'était juste pour dire qu'il faut être transpartisan et nous n'allons pas revenir sur le passé. Simplement, il faut quand même avoir un peu l'expérience et savoir qu'il faut voir qu'il y a en concurrence, si je puis dire, certaines gares et certains arrêts. Pour ne pas les nommer : Pessac Alouette ou l'antenne sur Pessac ville. Donc, il faudra quand même clairement, vu ce que nous connaissons du passé, nous assurer que les intérêts globaux de la Ville et du périmètre sont quand même bien entendus par le comité de pilotage et bien repris dans les études.

Je rappelle quand même aussi, je ne sais pas si c'était un lapsus, mais M. CAZABONNE a redit que cela fait 20 ans qu'on travaille à la réouverture d'une halte. Je suis un peu désolé, cela fait plusieurs fois que nous essayons justement de faire passer le message que ce n'est pas la réouverture d'une halte que nous voulons, mais la création d'un pôle d'échanges.

M. CAZABONE : C'est un lapsus.

M. GUERIN : C'est un lapsus, mais c'est une preuve que c'est quand même un peu... C'est pour cela que cela vaut le coup de l'écrire clairement comme cela dans la motion.

Et dernière chose, pour être fin là-dessus, attention effectivement à des études par la SNCF, puisque quelque part, on peut dire qu'il y aura quand même un conflit d'intérêts dans la mesure où il y a SNCF Réseau, mais il y a SNCF Mobilités et la SNCF, ce sont aussi les grandes lignes.

M. LE MAIRE : Il a fallu six ans point à point pour rouvrir et construire un pont pour reconstituer le triangle des Échoppes. Je ne doute pas que ce temps-là soit beaucoup plus court pour rouvrir un pôle multimodal à Talence Médoquine.

M. GUERIN : Et...

M. LE MAIRE : Monsieur GUERIN, nous avons une motion et nous aurons tout loisir d'en discuter.

Je vous propose de passer au vote.

MOTION

Alors que le volet programmation de la future Loi d'Orientation des Mobilités prévoit de prioriser les investissements pour :

- donner la primauté aux transports du quotidien,
- augmenter la part du ferroviaire pour la desserte des agglomérations,
- développer les transports en commun et les mobilités actives.

Le Conseil Municipal de Talence, engagé unanimement depuis des années en faveur de la réouverture de la gare de la Médoquine, réaffirme sa volonté la plus totale pour la création d'une desserte multimodale sur son territoire.

Talence est en effet dotée d'infrastructures ferroviaires mais est la seule ville française de plus de 40 000 habitants dont la gare est fermée au trafic de voyageurs, depuis 1949.

Dans un contexte de congestion du trafic automobile, de saturation des réseaux de transports en commun, avec des perspectives d'accroissement des effectifs étudiants et de la population métropolitaine, la ville de Talence dispose d'une alternative écologique et soutenable pour irriguer tout le territoire.

La création d'une halte ferroviaire à la gare de Talence Médoquine :

- sur la ligne du Verdon,
- sur la ligne d'Hendaye et de ses trois antennes vers Arcachon, Mont-de Marsan et Pau,

permettrait ainsi de desservir un bassin de vie et d'emploi de 140 000 personnes, comprenant notamment les deux campus étudiants de Gradignan/Pessac/Talence et Bordeaux-Carreire, les centres hospitaliers de Pellegrin et Charles Perrens, ainsi que de nombreuses zones d'habitations.

Pleinement mobilisée, avec le soutien de Bordeaux Métropole, pour faire aboutir cette desserte indispensable dans un horizon viable, la ville a déposé une «Pétition pour la création d'un pôle multimodal à Talence Médoquine», qui s'articule avec celle déjà déposée par l'Association Talence Gare Médoquine.

Les 5 500 signatures déjà recueillies à ce jour illustrent l'attente populaire forte des habitants de Talence, de Bordeaux Métropole, du Département de la Gironde, et de la Région Nouvelle-Aquitaine pour une réouverture.

Les analyses réalisées par SNCF réseau sont désormais très concluantes pour arrêter les trains à Talence, au niveau :

- du potentiel de fréquentation,
- du montant d'investissement, raisonnable et supportable au regard des fréquentations supplémentaires attendues.

Afin d'examiner les répercussions d'une création de la halte sur l'ensemble de l'offre ferroviaire, SNCF réseau va mener une étude d'exploitation pilotée en partenariat avec la Région, collectivité compétente pour le transport ferroviaire, et Bordeaux Métropole.

Cette étude concrétise enfin la volonté de tous les partenaires de mener à bien cette desserte tant espérée.

La poursuite des phases opérationnelles permettra de se prononcer officiellement à l'horizon fin 2019 pour la réouverture de la gare au trafic de voyageurs.

Le Conseil Municipal prend donc acte et se félicite du lancement de l'étude d'exploitation. Il appelle toutes les collectivités et volontés politiques à tout mettre en œuvre pour créer un véritable pôle de correspondances et d'échanges entre les lignes ferroviaires, les divers transports en commun et les mobilités actives sur le site de la gare de la Médoquine.

La présente motion fera l'objet d'une diffusion sur le site internet de la ville.

La motion est approuvée par 41 VOIX
Reçue en Préfecture le 17/10/18

1 - Installation de Monsieur LAROSE, nouveau Conseiller Municipal, à la suite de la démission de Monsieur Stéphane AMBRY

M. LE MAIRE : M. Stéphane AMBRY, vous le savez, a démissionné. Donc, celui qui prend la suite, c'est M. Jean-François LAROSE. Comme il est de coutume, je vais lui laisser la parole peut-être pour se présenter et nous dire ce qu'il a à nous dire.

M. LAROSE : Merci, Monsieur le Maire, de me donner la parole. Monsieur le Sénateur, Mesdames et Messieurs les membres du Conseil Municipal, merci de m'accueillir.

Je souhaite à mon tour remercier Stéphane AMBRY et l'ensemble de mon groupe pour la confiance dont ils ont fait preuve en me laissant la place. Lors de son discours, Stéphane AMBRY nous a dit : «Place à la jeunesse». On va être honnête, j'ai 49 ans, je suis marié, je suis père de trois filles et j'exerce la profession de cadre bancaire dans une direction informatique de la Banque Postale. Talençais depuis trois générations, je connais bien cette ville, je l'apprécie et j'ai pu voir son évolution lors des dernières années. J'ai porté mon engagement local et citoyen dans différentes associations : le sport avec le club de gymnastique, la jeunesse avec le club de prévention Frédéric Sévène, et plus récemment dans l'association Talence en commun, en vue de lutter contre le stationnement payant tel qu'il était instauré à l'époque.

Je suis très heureux de cette nomination et je la vis vraiment comme un nouvel engagement pour Talence au sein d'un groupe d'opposition, mais d'opposition évidemment constructive. Je tâcherai donc d'être un conseiller municipal de propositions dans le cadre de nos débats et sans oublier que nous avons essentiellement un point commun : l'amour de Talence, des Talençaises et des Talençais.

Je vous remercie.
(*Applaudissements*).

DELIBERATION

Monsieur le Maire expose :

«Suite à la démission de Monsieur Stéphane AMBRY de son poste de Conseiller Municipal, il convient de pourvoir à son remplacement.

En vertu de l'article L 270 du Code Electoral, le candidat venant sur une liste immédiatement après le dernier élu est appelé à remplacer le Conseiller Municipal élu sur cette liste dont le siège devient vacant pour quelque cause que ce soit.

Monsieur Jean-François LAROSE venant immédiatement après Mme SAHOULBA sur la liste «Talencez vous !», il est installé comme conseiller municipal.»

Reçue en Préfecture le 17/10/18

M. LE MAIRE : Merci. Je vous souhaite, au nom du Conseil Municipal... Décidément, comme je le rappelais à M. AMBRY, il est dommage que pour le départ d'Alain CAZABONNE tout le monde n'ait pas eu cette idée de faire une standing ovation, ce que

nous avons fait pour M. AMBRY. En tout cas, je vous souhaite la bienvenue, mon cher collègue, dans notre groupe et je crois en vos paroles constructives et raisonnables. Comme je le rappelais moi-même il y a un peu moins d'un an maintenant, l'opposition est nécessaire. Elle nous aiguillonne et nous permet parfois de rendre des décisions meilleures sur le territoire.

2 - Régime indemnitaire des élus - Modification

M. LE MAIRE : 142 €, ce qui correspond à l'ensemble des conseillers municipaux.

Les votes.

DELIBERATION

Monsieur le Maire expose :

«Pour faire suite à la démission de Monsieur Stéphane AMBRY, conseiller municipal, nous venons de procéder à l'installation de Monsieur Jean-François LAROSE en qualité de conseiller municipal.

Il nous faut donc mettre à jour le tableau des indemnités.

Je vous propose de fixer, à compter du 24 mai 2018, conformément aux articles L 2123-23, L 2123-24 et L 2123-24-1 du Code Général des Collectivités Territoriales, son indemnité mensuelle de fonction ainsi qu'il suit :

Monsieur Jean-François LAROSE	Conseiller municipal	142 €
-------------------------------	----------------------	-------

» ADOPTE par 41 VOIX POUR

Reçue en Préfecture le 17/10/18

3 - Décisions Municipales – Information du Conseil

M. LE MAIRE : Les décisions. Je vous écoute.

Mme ZANOTTI : J'ai trois observations à faire.

Sur la décision numéro 8, vous ne reconduisez pas le marché à bons de commande sur les maintenances d'installations téléphoniques. Sont-ce des installations qui ont disparu ou ne faites-vous plus de maintenance ?

M. LE MAIRE : Les marchés de maintenance des installations téléphoniques des bâtiments sont résiliés au 31 décembre 2018, le titulaire du marché ne donnant pas satisfaction.

Mme ZANOTTI : D'accord. Vous allez donc relancer un appel d'offres.

M. LE MAIRE : Oui. Je vous ai dit oui, mais mon oreillette gauche arrive. Centrale d'achats. Donc, ce n'est pas un appel d'offres, mais une centrale d'achats.

Mme ZANOTTI : D'accord.

Décision numéro 17, vous passez un marché relatif à la création et à l'extension d'aires de jeux. Je trouve cela très bien. Vous investissez. Mais quel budget avez-vous prévu pour l'entretien des aires existantes ?

M. LE MAIRE : Le budget nécessaire. Je voudrais vous rappeler – parce que j'ai vu parfois quelques écrits, mais nous venons d'en parler, l'opposition parfois est constructive, moins d'autres – qu'une des principales causes parfois de dégradations des aires de jeux, ce n'est pas l'utilisation par les enfants, mais par des utilisations imprévisibles le soir par d'autres personnes. J'en veux pour preuve les tout nouveaux bancs que nous avons installés à Peixotto et qui, au bout de 48 h, ornaient la mare à canards. Nous avons donc résolu le problème. Nous avons le budget nécessaire pour la maintenance. Je rappelle que les aires de jeux, pour être très sérieux, correspondent à des normes de sécurité strictes, ce qui, d'ailleurs, imposent souvent de les fermer par prévention. Puisque vous m'en donnez l'occasion, rappeler que 230 000 € d'aires de jeux, cela va permettre d'irriguer tout Talence. C'est Mme FABRE-TABOURIN et les services qui s'en sont occupés avec plusieurs choses et certains choix politiques. D'abord, des jeux en bois et sans revêtement de peinture. Et puis également, la création de sols meubles, puisque nous savons que les sols souples présentent des caractéristiques chimiques nous allons dire inquiétantes pour certaines. Au niveau de la réfection récente, nous le faisons à travers notre marché d'entretien qui répond – et je le dis parce que je l'ai vu – aux normes d'exigence actuelles. Donc, nous avons aussi une réflexion qui est en cours parce que 230 000 € ce n'est pas rien dans le budget de la commune. Nous l'avons fait en relation avec M. Patrick DUART et l'ensemble des élus de la commune de manière à nous interroger sur tous les jeux qui ornent nos écoles, nos crèches. J'ai d'ailleurs eu un échange à l'occasion de la Nuit des bibliothèques avec le président de Ludiloisirs qui a de nombreux jeux, de manière que nous nous mettions tous en ordre de manœuvre. En tout cas, nous avons onze nouvelles aires qui vont être créées au sein de Talence.

Mme ZANOTTI : Si j'ai posé cette question, c'est parce que je me balade dans Talence et les dégradations de certaines aires de jeux ne sont pas liées à des incivilités, comme vous l'avez souligné. Je l'avais déjà signalé et là, je souhaiterais vraiment que vous fassiez un tour. Même cet été il y a eu des choses relativement dangereuses. Cela n'avait rien à voir avec les incivilités. Ce n'est pas la question-là, mais je souhaite que la mairie fasse attention à l'entretien des aires existantes où il y a une fréquentation de beaucoup d'enfants et pas des incivilités que la nuit.

M. LE MAIRE : Ma chère collègue, je ne peux pas vous laisser dire cela. À un moment, jouer avec ses peurs, les jeux des enfants sont conformes aux normes de sécurité. Ils sont vérifiés de façon hebdomadaire par nos services, par les bureaux de contrôle. Donc, on peut toujours penser que, mais vous ne pouvez pas dire que les jeux sont dangereux, tant et si bien qu'aucun accident – parce que sinon, j'ai une vague idée de qui en serait responsable – malgré le fait que ces jeux sont très utilisés, je vous rappelle quand même qu'il y a plus de 2 500 élèves dans les classes de Talence – n'est à déplorer avec un été qui a été plutôt favorable en conditions. Donc, pardon, ma chère collègue, je veux bien que vous nous donniez des indications, etc., mais vraiment, je ne peux pas vous laisser dire

cela, parce que ce n'est pas vrai. Ces aires sont aux normes, elles répondent à des contrôles qualité et dans le doute le service technique qui intervient dans la journée, vient les fermer et poser les équipements de sécurité qui s'imposent.

Mme ZANOTTI : Monsieur le Maire, je vous remercie de me dire que j'attise des peurs. Je ne les ai pas envoyées, mais j'ai des photos pas très loin. Je suis même intervenue auprès des services et effectivement après l'équipement a été verrouillé. Mais effectivement, j'ai des photos des citoyens. Vous pouvez aller rue du Guesclin regarder l'état de l'aire de jeux. Je suis désolée, mais en général je ne fais pas d'intervention en attisant des peurs. Je fais des constats que les citoyens m'envoient des photos. Je les ai sur mon téléphone, je vous les montrerai à la fin du Conseil Municipal.

M. LE MAIRE : Avec grand plaisir.

M. VILLEGA-ARINO : Non, mais vous ne pouvez pas mettre en cause la compétence de nos services techniques. Alors effectivement, d'une manière ponctuelle, vous pouvez trouver peut-être une défaillance qui va être résolue dans l'heure. Bien évidemment, les services techniques ne passent pas toutes les heures pour vérifier les services et vous allez toujours trouver un moment où il y aura une défaillance, mais vous ne pouvez pas agiter des peurs comme vous le faites. C'est complètement intolérable.

M. LE MAIRE : Ma chère collègue, juste pour être sur une note constructive, plutôt que d'envoyer des photos, je rappelle que depuis le 1^{er} septembre, il existe à Talence un service qui s'appelle Allô Talence et qui intervient sur l'ensemble de ces problématiques. Donc, plutôt que d'envoyer des photos à qui que ce soit, pas plus à vous qu'à moi d'ailleurs, on appelle le service Allô Talence et on fait en sorte de résoudre ce problème-là puisqu'ils le font dans la journée pour tout problème de sécurité. En tout cas, Talence aura onze nouvelles aires de jeux en bois non traité et je pense que les enfants, leurs parents et les nounous en seront les principaux bénéficiaires.

Mme ZANOTTI : La 21, vous avez fait une expulsion. Quel type de population a été expulsé ?

M. LE MAIRE : Je ne sais pas ce que vous voulez dire par «type de population». Nous avons expulsé des gens qui occupaient illégalement les locaux.

M. GUERIN : Monsieur le Maire, toujours dans la question 17 sur les extensions d'aires de jeux, je me félicite ou je vous félicite carrément même du choix des matériaux, y compris du revêtement de sol, qui a peut-être été un petit peu inspiré de nos questions sur ce revêtement de sol, tant dans les aires de jeux que dans les écoles ou dans les stades. Cependant, juste une question : quelles ont été les procédures pour amener au choix des emplacements en question, que vous nous donniez par ailleurs pour ne pas rallonger ce Conseil Municipal ?

M. LE MAIRE : Je vous confirme, mon cher collègue, qu'effectivement nous entendons des choses qui nous sont dites là-dessus. J'adresserai vraiment vos compliments. Je l'ai dit, c'est Mme FABRE-TABOURIN qui a piloté cela, en liaison aussi avec Mme CHADEBOST

sur les jardins. Je voudrais m'adresser personnellement à tous les services techniques et aux services techniques qui ont fait le recensement de toutes les aires, qui ont aussi demandé en liaison avec les différents élus quels étaient les suages, parce qu'un mobilier pour enfants par nature... On nous reprochait aussi souvent le fait d'être spécialisé dans un âge. Vous rappeler, puisque vous ne l'avez pas dit, que depuis le début du mandat, les services techniques ont fabriqué des jeux pour enfants qui sont peut-être, quand on les voit visuellement, moins opérants que des jeux industriels, mais c'était du bois recyclé sans traitement et qui donc coûtait quasiment zéro à la collectivité. Donc, ils ont recensé – pour répondre très précisément à votre question – toutes les aires de jeux. Nous avons regardé quels étaient les états de vieillesse de ces différents jeux. Il faut aussi se poser la question de l'utilisation. Il y a des aires de jeux qui sont plus ou moins utilisées et donc c'est sur la base de ce constat-là que nous avons déterminé les priorités qui ont été faites. Maintenant – et c'est tout le travail qu'est en train de mener Mme FABRE-TABOURIN – cela, c'est un achat pour l'année 2018 sur le budget 2018. Elle mettra en place en 2019 un marché à bons de commande, c'est-à-dire permettant de lister des typologies de jeux et permettant le cas échéant d'en rajouter, d'en remplacer lorsque le besoin s'en fera sentir.

M. GUERIN : D'accord. Donc, si j'ai bien compris, c'est plutôt, à la suite d'un recensement de la vétusté, une opération de renouvellement, mais il n'y a pas la création de onze nouvelles aires de jeux.

M. LE MAIRE : Si. Madame DESGUERS va vous en parler.

Mme DESGUERS : Il va y avoir la création d'une aire de jeux pour enfants de moins de trois ans. Cette opération est faite dans le cadre du budget participatif et c'est une proposition d'assistantes maternelles qui font partie du personnel du CCAS, qui ont proposé ce travail. Cette aire de jeux, c'est un truc très particulier pour les enfants de moins de trois ans, elle va être mise en place dans les mois à venir. Donc, c'est une création.

M. GUERIN : On peut savoir où ? Si ce n'est qu'une seule, cela ne va pas prendre trop de temps.

M. LE MAIRE : Nous vous donnerons tous les plans.

Mme CONGOSTE : Je crois que je l'ai dit la dernière fois et ce n'est pas mon dada, mais je reviens sur ces histoires d'expulsion qui concernent les trois quarts du temps les gens du voyage. Je sais qu'une aire de stationnement et d'accueil des populations à la marge est prévue – et il y en aura de plus en plus puisque l'urbanité s'étend –, mais je pense qu'une commune telle que Talence peut trouver des lieux d'accueil qui permettent une meilleure humanisation que l'expulsion. Cela coûte beaucoup d'argent, mais quand on a les moyens justement de construire des pôles multimodaux au niveau d'une gare utile et que j'encourage, je pense qu'on a quand même les moyens de penser à des lieux d'humanisation qui permettent d'éviter ce genre de pratique. L'expulsion est une vilaine chose.

M. LE MAIRE : Monsieur JESTIN va vous répondre.

M. JESTIN : Oui, pour répondre très rapidement, vous avez complètement raison et cela fait bien longtemps que nous le faisons. Talence est une des villes qui a le plus de places d'accueil en rapport avec sa population. L'arrivée des Chalets d'Emmaüs a été une des réponses. La réalisation de la Maison relais a été une autre réponse. Et il y a également beaucoup d'habitats dans le diffus. Après, il y a un moment où, effectivement, nous pouvons toujours faire plus, mais il faut déjà faire le constat de ce qui existe et là-dessus, je ne crois pas qu'en dehors de la Ville de Bordeaux – parce qu'il faut être honnête – nous ayons beaucoup à rougir dans ce domaine-là.

Mme CONGOSTE : Il faut progresser.

M. LE MAIRE : En tout cas, ma chère collègue, on peut toujours progresser. Vous rappeler également que vous êtes conseillère municipale d'une des quatre villes de Bordeaux Métropole qui atteint ses objectifs en matière de logement social, dans une ville qui a augmenté de plus de 15 % le budget association CCAS depuis le début du mandat. Cela ne sera malheureusement jamais assez. L'expulsion aussi correspond à des besoins et rappeler que des gens, quand ils viennent là, mettent aussi en danger leur sécurité sur des emplacements et des logements qui ne répondent à aucune norme de sécurité. Il suffira vraiment qu'il y ait des choses qui arrivent pour que nous le regrettions. Donc, continuons à agir de manière à proposer des solutions d'hébergement d'urgence et durables sur le territoire de manière à éviter ce genre de situation-là.

Plus d'autres questions ? Merci.

DELIBERATION

«Monsieur le Maire indique à ses collègues que par délibération du Conseil Municipal en date du 8 février 2018, enregistrée par les services préfectoraux le 9 février 2018, il lui a été confié une partie des délégations prévues à l'article L 2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales.

En conséquence, il a été amené à prendre les décisions municipales pour les objets ci-après :

N° - DATE	OBJET / NATURE DE LA DECISION	BENEFICIAIRE ou PRESTATAIRE
N° 1 30/08/18	Organisation d'une conférence musicale autour du flamenco à la Médiathèque G. Castagnéra le 30/11/18. Montant de la prestation : 400 € TTC	Rock & Chanson/SMAC d'agglomération - Talence
N° 2 30/08/18	Passation d'une convention pour la location de lignes d'eau au Stade Nautique H. Deschamps de septembre 2018 à juin 2019.	Groupement de soutien de la base de défense Bordeaux- Mérignac (33)
N° 3 31/08/18	Passation d'un accord-cadre à bons de commande relatif au nettoyage écologique des vitres, intégrant des caractéristiques sociales, de certains des bâtiments communaux.	SARL multiservices nettoyages entretiens (Multipro) - Gradignan (33)

	Dépense estimée (prix unitaires HT contractuels du bordereau multipliés par les quantités indicatives): 19 558,26 € HT	
N° 4 31/08/18	Signature d'un contrat de cession pour l'organisation de l'exposition «Artefacts & Hybridations», du 9/10 au 30/11/18 au Forum des Arts et de la Culture. Montant de la prestation : 4 195 € TTC	Philippe FAURE – Le Bouscat (33)
N° 5 04/09/18	Conclusion d'un marché sans publicité ni mise en concurrence pour la maintenance du progiciel DUONET, utilisé par l'école de musique et de danse, avec son propriétaire exclusif, pour une durée d'un an à compter du 16/09/18, renouvelable tacitement 2 fois un an, soit jusqu'au 15/09/21. Montant annuel révisable de la dépense : 4 872 € TTC	SARLARS DATA - Ramonville (31)
N° 6 05/09/18	Passation d'un avenant à la convention du 16/08/18 pour la mise à disposition de nouveaux créneaux d'utilisation de locaux municipaux (Ateliers du Dôme le vendredi en remplacement du mercredi) pour la saison 2018/2019 afin d'y organiser des activités de self défense.	Association Frédéric SEVENE - Talence
N° 7 12/09/18	Passation d'une convention relative à l'organisation du transport des enfants depuis l'association Ludiloisirs vers les diverses structures afin de faciliter leur découverte des différentes pratiques sportives par le biais de l'Ecole multisports, le mercredi.	Association Ludiloisirs - Talence
N° 8 06/09/18	Décision de ne pas reconduire le marché à bons de commande relatif à la maintenance des installations téléphoniques des bâtiments communaux qui prendra fin le 31/12/18.	SA SCOPELEC - Revel (31)
N° 9 06/09/18	Passation d'un accord-cadre à bons de commande relatif à l'acquisition de matériels d'escalade, de sa date de notification au 31/12/18 : Dépense estimée : 1 940,57 € TTC	SARL Les arts de la grimpe - Reims (51)
N° 10 07/09/18	Organisation d'une rencontre scolaire autour de l'auteur Carlo Lucarelli, et de son éditeur, Serge Quadruppani, pour les élèves de 6ème et 5ème, le 17 novembre 2018 à la Médiathèque G. Castagnéra. Montant de la prestation : 800 € TTC	Association Lettres du Monde - Bordeaux (33)
N° 11 07/09/18	Organisation de la présentation du Prix Escale du Livre de septembre 2018 à avril 2019 à la médiathèque G. Castagnéra. Montant de la prestation : 100 € TTC	Association Escales littéraires Bordeaux Aquitaine - Bordeaux (33)
N° 12	Passation d'une première modification au marché «Electricité»	SAS SPIE Industrie &

07/09/18	relatif aux travaux de réhabilitation partielle de la salle Jean-Bouin transférant la poursuite de son exécution à la SAS SPIE Industrie & Tertiaire, suite à la fusion absorbtion de la SAS SPIE SUD-OUEST, prestataire initial.	Tertiaire - Talence
N° 13 11/09/18	Passation d'un contrat de cession pour l'organisation d'une représentation du spectacle «Les conférences de Poche» composée de 4 modules et programmés le 13/10/18 à la Médiathèque G. Castagnéra. Montant de la prestation : 1 249,07 € TTC	Cie NOKILL – Graulhet (81)
N° 14 11/09/18	Passation d'un bail de droit commun pour la location d'un local situé Av. Arthur Rimbaud pour une durée d'un an renouvelable une fois, à compter du 1 ^{er} octobre 2018 afin d'y exercer des activités de formation à destination des entreprises. Montant du loyer mensuel : 500 € TTC	CDI 3,0 - Villenave d'Ornon (33)
N° 15 12/11/18	Passation d'un contrat de cession pour l'organisation de 3 représentations du spectacle «Zoom dada», le 11/04/19 au Dôme, avec mise à disposition du matériel son et lumière de la salle polyvalente. Montant de la prestation : 3 873 € TTC	Association Théâtre Bascule - Préaux (61)
N° 16 13/09/18	Passation d'un contrat de cession pour l'organisation de 2 représentations du spectacle «Vent debout», le 7/12/18 à la Médiathèque G. Castagnéra. Montant de la prestation : 3 181,46 € TTC	Cie des fourmis dans la lanterne - Don (59)
N° 17 13/09/18	Passation d'un marché relatif à la création et à l'extension d'aires de jeux pour un délai global d'exécution de 120 jours calendaires maximum à compter de la date précisée au 1 ^{er} ordre de service. Montant de la dépense : 230 495,21 € TTC	Groupement SAS PRO URBA - Neuilly S/ Marne (93) (mandataire) & SASU ID VERDE – Martillac (33) (co-traitant)
N° 18 18/09/18	Convention de mise à disposition de créneaux d'utilisation des équipements sportifs de la salle L. Lagrange pour l'année scolaire 2018/2019	Association USEP - Ecole élémentaire G. Lasserre - Talence
N° 19 19/09/18	Organisation à titre gracieux de 2 manifestations à la médiathèque G. Castagnéra sur le thème de l'illusion d'optique : - conférence participative : «Idées reçues, idées perçues» le 18/10/18, - atelier numérique : «Réalité augmentée interactive» le 27/10/18.	Centre de recherche INRIA Bordeaux Sud Ouest - Talence
N° 20	Organisation de 2 ateliers de découverte de la réalité virtuelle au	Association Rétro Fusion -

19/09/18	moyen de 2 casques VR, dans le cadre de la manifestation «La science infuse : médiathèques en trompe l'oeil» : - 24/10/18 à la médiathèque G. Castagnéra - 31/10/18 à la médiathèque de Thouars. Montant de la prestation 300 € TTC	Pessac (33)
N° 21 20/09/18	Désignation de la SCP d'huissiers de Justice Barrenèche – Cagnon - 122 Bld G. V à Bordeaux – afin de signifier l'ordonnance d'expulsion rendue par le Juge des référés le 12/09/18, aux occupants sans titre de la propriété communale du 3 rue Gutenberg.	SCP d'huissiers de justice Barrenèche – Cagnon - Bordeaux (33)

« Le conseil prend acte de ces décisions.
Reçue en Préfecture le 17/10/18

4 - Commission municipale permanente chargée des questions d'urbanisme – Remplacement d'un poste de suppléant

M. LE MAIRE : Nous allons commencer la longue liste. M. AMBRY avait été le suppléant de Mme ZANOTTI. Par ailleurs, Laurent PRADES ayant démissionné, Mme Chantal CHABBAT a été désignée, puisque c'est es-qualité, en tant que présidente du conseil communal. J'attends donc le nom du suppléant, s'il vous plaît.

Mme ZANOTTI : Jean-François LAROSE, le nouveau conseiller municipal.

M. LE MAIRE : Il faut que je vous demande, si vous êtes d'accord, à l'unanimité, de ne pas passer par l'isoloir. Mais vous savez, moi, je respecte les normes, y compris une certaine souplesse, pour répondre à Mme DE MARCO tout à l'heure. M. LAROSE, cela va à tout le monde ? Je vous en remercie.

DELIBERATION

Monsieur le Maire expose :

«Par délibérations en date du 23 novembre 2017 nous avons fixé la liste des membres et suppléants de la Commission municipale chargée des questions d'urbanisme en application des articles L-2121-22 du Code général des collectivités territoriales. Monsieur Stéphane AMBRY avait alors été désigné comme suppléant.

Suite à sa démission de son mandat de conseiller municipal, il convient de procéder au remplacement de M. AMBRY apportant la modification suivante, et ce, sans procéder si vous en êtes d'accord, à un vote au scrutin secret (article L.2121-21 du C.G.C.T. : «le Conseil Municipal peut décider, à l'unanimité, de ne pas procéder au scrutin secret aux nominations ou aux présentations ...»).

Je vous propose donc de désigner comme suppléant de Mme ZANOTTI, M. LAROSE au sein de la Commission municipale permanente en charge des questions d'Urbanisme.

Par ailleurs, pour faire suite à la démission de M. Laurent PRADES de ses fonctions de Conseiller Municipal et de 12^{ème} Adjoint., il convient de désigner en remplacement de ce dernier Mme Chantal CHABBAT, Présidente du Conseil Communal Nord, pour siéger au sein de la même commission»

ADOPTÉ par 41 VOIX POUR

Reçue en Préfecture le 17/10/18

5 - Délégations et représentations du Conseil Municipal au sein de divers organismes extérieurs – Modifications

M. LE MAIRE : Il s'agit donc de remplacer M. AMBRY comme membre du conseil d'administration de la maison de retraite Gardères, suppléant du SIVU, l'aire d'accueil des gens du voyage, et le suppléant de M. Frédéric FARGUES à l'Union sportive de Talence pétanque.

Mme ZANOTTI : Nous proposons le nom de Jean-François LAROSE pour les trois, pour le remplacement de Stéphane AMBRY.

M. LE MAIRE : Très bien. Il faudrait que l'opposition se mette se mette d'accord, ce qui n'est jamais chose facile. Madame CONGOSTE veut aller à la pétanque ? Est-ce cela que j'entends ? Non.

Mme ZANOTTI : Nous proposons Mme CONGOSTE pour le SIVU.

M. LE MAIRE : Très bien. Le vote. Pour ? Merci.

DELIBERATION

Monsieur le Maire expose :

«Par délibération n° 3 du 30 octobre 2017, il a été procédé à la désignation de divers conseillers municipaux afin que ces derniers représentent la commune dans un certain nombre d'organismes extérieurs.

Monsieur Stéphane AMBRY, qui a démissionné de son mandat de conseiller municipal, avait été désigné au sein de divers organismes extérieurs. Il convient donc aujourd'hui de procéder à une mise à jour de ces délégations en apportant la modification suivante, et ce, sans procéder si vous en êtes d'accord, à un vote au scrutin secret (article L.2121-21 du C.G.C.T. : «le Conseil Municipal peut décider, à l'unanimité, de ne pas procéder au scrutin secret aux nominations ou aux présentations ...») :

*** Maison de retraite GARDERES :**

- Conseil d'administration :

Président - Emmanuel SALLABERRY
- Philippe GOYER
- M. LAROSE

*** SIVU (Syndicat intercommunal pour l'aménagement et la gestion d'une aire intercommunale d'accueil des gens du voyage)**

Titulaires - Jean-Jacques BONNIN
 - Marie-Nelly DENON-BIROT

Suppléants - Mme CONGOSTE
 - Chantal CHABBAT

*** Union Sportive Talence Pétanque :**

Titulaire - Frédéric FARGUES
Suppléant - M. LAROSE »

ADOPTÉ PAR 41 VOIX POUR

Reçue en Préfecture le 17/10/18

6 – Modification de la composition du groupe de travail ENERGIE

M. LE MAIRE : Qui proposez-vous ?

Mme ZANOTTI : Nous proposons Jean-François LAROSE. Il arrive, il remplace M. AMBRY. Nous lui faisons entièrement confiance.

M. LE MAIRE : Décidemment, cette interchangeabilité me perturbe, disons-le comme cela. Donc, M. LAROSE. Les votes. Pour ? Merci.

DELIBERATION

Monsieur le Maire expose :

«Comme suite à la démission de M. Stéphane AMBRY de son mandat de conseiller municipal, il convient de procéder à son remplacement dans la composition du groupe de travail ENERGIE.

Je vous propose en conséquence de désigner M. LAROSE, Conseiller Municipal.»

ADOPTÉ PAR 41 VOIX POUR

Reçue en Préfecture le 17/10/18

7 - Mutualisation du numérique et des systèmes d'informations dans le cadre du cycle 4 – Création de service commun

M. LE MAIRE : Délibération importante. Je vais d'abord vous demander, pour celles et ceux qui le souhaitent, de vous retourner de 180 degrés pour vous présenter le nouveau directeur des services informatiques : M. Cédric CHAUBARON, qui est au fond de cette salle et qui se lève. À partir de ce jour, tout problème informatique – ce qui n'arrive jamais à la mairie de Talence – lui sera directement imputable. Il ne peut pas prendre la parole, mais vous préciser que M. CHAUBARON était membre de Bordeaux Métropole. Il vient de Bordeaux Métropole où il exerçait ses fonctions. Il est toujours de Bordeaux Métropole, puisque grâce à un accord avec Bordeaux Métropole, nous n'allions pas faire un mercato d'hiver et un aller-retour. Donc, il s'est occupé depuis cet été de nous accompagner dans la délibération.

La délibération que vous avez ici est une délibération fondamentale. C'est l'aboutissement de toutes les réflexions que nous avons menées. Nous avons postulé en début d'année, j'ai eu l'occasion de vous le dire. Là, vous avez – ce n'est pas la dernière, parce que nous en aurons encore une autre derrière – ce qui acte de la mutualisation d'un domaine de plus en plus stratégique pour notre territoire, donc le numérique et les systèmes d'information.

Je vous le rappelle, quatre éléments de l'intérêt de cette mutualisation.

D'abord, bénéficier du conseil et de l'ingénierie de Bordeaux Métropole pour l'ensemble des domaines du numérique. Rappeler que Bordeaux Métropole comprend 250 agents dans sa Direction.

Deuxième chose, sans le faire rougir, bénéficier de mises à disposition. Dans le cas de M. CHAUBARON, expérience de 11 ans dans le privé et 10 ans dans les collectivités dans des projets numériques qui sont de plus en plus complexes, et des gens et des systèmes qui sont de plus en plus gourmands.

D'abord et aussi parce qu'il est parfois question de finances et c'est tout l'intérêt de mutualiser, avoir une vision figée du service informatique et bénéficier de la dynamique des charges au profit de Talence.

Et puis, bien évidemment, permettre un renouvellement profond de notre matériel informatique ; les standards de Bordeaux Métropole étant plus favorables en matière d'ancienneté que ceux de la Ville de Talence qui étaient particulièrement bien gérés puisque cela fonctionnait en coûtant moins cher.

Vous indiquer également que le montant retenu, c'est 1 088 124 €. Comment cela a-t-il été calculé ? D'abord, vous rappeler que c'est le service de la Ville et du CCAS. D'abord, la partie main-d'œuvre que l'on va transférer à Bordeaux Métropole. D'ailleurs, pour vous donner un ordre d'idée, nous avons plutôt bien négocié, nous avons été aidés, puisque nous allons mutualiser 209 820 € alors que le coût, compte administratif était de 239 000 € en 2017. Donc, cela veut dire que nous allons faire 30 000 € d'économies sur la partie ressources humaines alors que nous allons gagner un demi-ETP supplémentaire.

Combien de communes ont mutualisé ? Cinq sont concernées : Artigues pour la commande publique, Talence pour la partie informatique, Ambarès, Le Bouscat et Blanquefort pour la partie archives. Important – et ce n'est pas pour rien que nous avons choisi l'informatique – il y aura désormais avec Talence 14 communes sur 28 qui auront mutualisé leur service informatique.

Quelque chose sur lequel nous serons et nous avons été particulièrement attentifs, ce sont bien sûr les agents qui étaient membres de ce service, qui, vous le savez, avait connu deux départs sur l'année 2018. Donc, ces agents ont eu leur préaffectation. Certains d'entre eux ont même pris en photo leur nouveau bureau qui est situé un peu plus haut que la rive gauche de Talence.

Et puis surtout, l'essentiel – nous l'avons cité et nous avons eu l'occasion d'y revenir – dans le cadre de la mutualisation nous avons externalisé les prestations informatiques des écoles. Je vous en avais parlé avant la rentrée. Nous pouvons dire que cela a été un carton plein puisque toutes les écoles sans aucune exception – vous savez que nous en avons fait le tour et nous mangeons tous les mardis avec M. DUART à la cantine avec un certain nombre d'élus – ont été ravies du service qui leur a été apporté. Il faudra que cette satisfaction demeure dans le temps, mais c'était plutôt quelque chose qui a été fait de façon très satisfaisante.

Je vous propose de l'adopter, mais avant tout de recueillir si nécessaire vos interventions brèves cette fois-ci.

M. GUERIN : Nous allons être brefs. Nous nous félicitons effectivement de la mutualisation quand elle n'éloigne pas des centres de décision, comme peut dire M. CAZABONNE. La mutualisation, elle sert aussi quand même à mettre en commun des compétences et à avoir des économies d'échelle. Donc, nous espérons y gagner dans les marchés de maintenance de progiciels informatiques et d'aller vers des logiciels libres, et donc avoir une réflexion sur ces sujets-là. J'en profite à titre d'exemple actuellement, personnellement, je ne suis pas un geek, je n'arrive pas à joindre un fichier dans la messagerie interne. C'est pour cela que je vous l'ai mis dans le mail direct et non pas une motion tout à l'heure. Je ne sais pas si cela peut être de la compétence locale ou de la mutualisation.

M. LE MAIRE : Vous savez, Monsieur GUERIN, que nous avons une attention particulière sur vos moyens informatiques, ce qui nous permet une certaine concision pendant les Conseils municipaux. Donc, nous y serons particulièrement vigilants.

Pour vous répondre, vous rappeler également que le cycle 4 est particulier, parce que c'est un cycle qui prévoit notamment le maintien physique des activités pendant un an, même si jamais des bureaux peuvent être affectés dans les locaux d'origine, ce que n'étaient pas les cycles précédents. Donc, pendant un an, il ne va pas y avoir de choses particulières qui vont se passer d'un point de vue affectation.

Par rapport à la réflexion sur les logiciels, nous allons bénéficier de l'expertise de Bordeaux Métropole. Encore une fois, je veux que nous soyons clairs, quand Bordeaux Métropole est arrivée avec les éléments de négociation, nous pouvons quand même nous féliciter d'avoir eu et d'avoir encore pour quelques semaines un service informatique qui a autant fait avec aussi peu d'agents ; le budget étant, lui, accordé. Donc, les réflexions seront menées. Je pense aussi que nous bénéficierons d'une certaine expertise par rapport à des logiciels qui ont été testés dans d'autres villes et qui pourront être appliqués. Et puis, à l'heure où l'on numérise de plus en plus, nous pourrions nous féliciter également de gagner du temps.

Quant à votre question de pièce jointe, M. CHAUBARON ici présent s'empressera de répondre à vos questions ou un autre membre du service informatique qui est largement compétent pour le faire. N'appellez pas Allô Talence, par contre, pour ces demandes, qui n'est pas compétente en la matière.

Mme ZANOTTI : Je suppose que cela a été fait en concertation avec les syndicats, mais les trois agents concernés – j'ai vu qu'il y avait trois agents concernés – quel est leur avis sur cette mutation ?

M. LE MAIRE : C'est toujours un peu compliqué de répondre à cela en séance, parce que, d'abord, leur avis leur appartient et ils peuvent en parler aux différentes personnes. Ce que je peux vous dire, c'est que bien évidemment il y a forcément des doutes. Lorsque nous avons engagé le processus de mutualisation, la première chose que nous avons faite, c'est

en parler aux agents avant d'en parler à qui que ce soit d'autre. Vous me permettrez de l'avoir fait sans vous en avoir parlé, de manière qu'ils puissent se préparer à cela.

Deuxième chose. Depuis, nous les accompagnons parce qu'ils ont notamment eu à faire un choix en matière d'avantages, de rémunération liée. Ce que je peux vous dire aujourd'hui, c'est que les trois agents ont accepté leur préaffectation en mairie avant de rejoindre. Donc, nous pouvons penser qu'ils sont plutôt satisfaits de la chose. Pour en avoir discuté – et vous savez que le service informatique présentait des caractéristiques un peu particulières –, j'espère en tout cas qu'ils seront heureux dans leur nouvelle affectation. Parce qu'un agent heureux est un agent qui, après, donne pleinement satisfaction. Donc, pour répondre pleinement : période de doute et plutôt satisfaction. Après, c'est au pied du mur qu'on voit le maçon, donc nous verrons dans le temps comment c'est fait. Et bien sûr que les organisations syndicales ont été consultées, puisque nous avons fait un comité technique exceptionnel cette semaine. Il n'y avait pas d'ailleurs de membres de l'opposition, je crois, pourtant membres, mais vous y étiez invités, donc vous auriez pu avoir ces éléments-là.

Mme ZANOTTI : Non.

M. LE MAIRE : Ou M. AMBRY, ou M. LAROSE. Tout le monde a été concerté dans la démarche. Nous serons attentifs. Il ne s'agit pas le 1^{er} janvier de se dire que tout est terminé. Nous serons attentifs à ce que Bordeaux Métropole les accompagne.

Mme ZANOTTI : J'avais un deuxième point. Cela, c'est plus matériel. L'ensemble des structures informatiques, dans un certain temps, sera-t-elle mutualisée en un seul data center métropolitain ou maintenez-vous des équipements locaux ? Ou n'est-ce pas encore défini ?

M. LE MAIRE : Notre nouveau DSI, me fait «2», pour le data center. Et pour les autres questions, je pense que la redondance des datas est intéressante, je vous propose de lui poser les questions directement par rapport à cela. Parce qu'en plus, je pense que les capacités des différentes questions dépendront aussi du nombre de communes qui, à terme, mutualiseront. L'arrivée d'une commune comme Talence de 45 000 habitants avec les datas qui le concernent n'est pas tout à fait la même chose que d'autres communes moins importantes en termes de population.

M. CONTE : Je voudrais simplement faire une petite remarque, c'est que je suis sceptique, comme certaines personnes, concernant le processus de métropolisation. Je me souviens que lorsque M. JUPPÉ était venu ici en Conseil Municipal, je lui avais posé la question de la réduction des coûts et il avait largement botté en touche en me disant : «Oui, cela se fera peut-être à terme». Je voudrais être sûr que sur ce plan-là la mutualisation des services informatiques se traduira réellement par une réduction des coûts, pas simplement des coûts de RH, etc. Il y a une globalité. Pouvez-vous m'assurer de la chose ?

M. LE MAIRE : Écoutez, je ne voudrais vraiment pas me substituer au président de Bordeaux Métropole, dont je n'ai bien sûr pas les fonctions. Ce que je peux vous assurer, puisque vous êtes conseiller municipal de Talence, c'est que pour nous, cela va

correspondre à une économie puisque nous avons une équivalence qui va être figée et qui est inférieure à ce que nous payions. Nous allons avoir un renouvellement du matériel informatique plus fréquent. Et donc, la dynamique des charges, le fameux GVT sera assumé par Bordeaux Métropole. Par rapport au coût global de Bordeaux Métropole, je....

M. CONTE : Je parlais de Talence.

M. LE MAIRE : Le coût est figé.

M. CONTE : Le président de Bordeaux Métropole n'est pas Talençais. Je citais M. JUPPÉ.

M. LE MAIRE : Très bien. Je vous le confirme, il n'est pas Talençais, je crois. Pour Talence, le coût est figé.

M. CONTE : C'est ce que je voulais savoir. Merci.

M. LE MAIRE : Les votes.

DELIBERATION

Monsieur le Maire expose :

«Par délibération n° 7 en date du 24 mai 2018, vous m'avez autorisé à signer avec Bordeaux Métropole une convention destinée à engager toute négociation relative à la mutualisation du numérique et des systèmes d'informations.

Dans le cadre de ce cycle 4 de la mutualisation, des discussions avec les services de Bordeaux Métropole ont ainsi été organisées en trois phases :

- Une première phase préparatoire a eu lieu entre avril et mai 2018 afin de préciser le périmètre mutualisé et les effectifs potentiellement concernés. Celle-ci a abouti au vote de la délibération précitée et à la réalisation d'un diagnostic technique des systèmes d'informations pris en charge par Bordeaux Métropole.

- Une deuxième phase s'est poursuivie entre mai et août 2018 afin de formaliser l'ensemble des documents contractuels préalables à toute mutualisation. Conformément à l'article L5211-4-2 du Code Général des Collectivités Territoriales (CGCT), la mutualisation du numérique et des systèmes d'informations s'effectue au travers d'un service commun. Une convention de création de service commun a donc été rédigée en vue de recenser l'ensemble des moyens humains, matériels et financiers mis en commun par la commune afin de permettre le bon fonctionnement de ce nouveau service.

Parallèlement, le cadre général des relations de la commune avec Bordeaux Métropole est précisé dans le contrat d'engagement également joint à la présente délibération. Ce contrat, destiné à garantir le maintien du niveau de service actuel et la satisfaction des demandes des usagers, définit les niveaux de service attendus ainsi que les modalités de mise en œuvre du fonctionnement dudit service.

- Enfin, la troisième phase de ce projet, entre septembre et décembre, consiste à recueillir d'une part, l'avis des agents concernés ainsi que celui du comité technique du 11/10/2018 et d'autre part, l'autorisation du conseil municipal quant à la mutualisation du numérique et des systèmes d'informations.

En termes de ressources humaines, la mutualisation de ce domaine a pour conséquence le transfert de trois agents au 1^{er} janvier 2019. Il est toutefois important de préciser que ce cycle 4 se distingue des autres cycles par le maintien desdits agents en commune sur une période de minimum 12 mois avant un départ au sein de Bordeaux Métropole.

En effet, cette nouvelle organisation proposée par Bordeaux Métropole permet un transfert progressif des agents vers leur nouvelle affectation tout en assurant une convergence raisonnée des systèmes d'informations métropolitains et communaux.

Sur le plan financier enfin, l'attribution de compensations sera modifiée chaque année à hauteur de 1 088 124 € afin de tenir compte de l'ensemble des coûts liés à la mutualisation du numérique et des systèmes d'informations. Ce montant sera soumis en fin d'année au vote du Conseil Municipal dans le cadre de l'approbation du rapport annuel de la Commission Locale d'Evaluation des Charges Transférées avant d'être présenté début 2019 au Conseil de Bordeaux Métropole dans le cadre de la révision des attributions de compensations.

Ceci étant exposé, je vous demande de bien vouloir approuver les termes de la présente délibération et m'autoriser à signer la convention de création de service commun dédié au numérique et aux systèmes d'informations, le contrat d'engagement avec Bordeaux Métropole ainsi que tout autre document relatif à cette délibération.»

ADOPTÉ PAR 41 VOIX POUR

Reçue en Préfecture le 17/10/18

8 - Attribution d'une indemnité de conseil à Monsieur Xavier REMY, Trésorier Principal, Receveur Municipal

M. JESTIN : Comme vous le savez, nous attribuons cette indemnité de conseil au trésorier principal, receveur municipal. Comme il a changé, il convient donc de repasser cette délibération dans les mêmes conditions et qui concerne désormais Xavier RÉMY qui est arrivé le 23 juillet 2018 sur ce poste.

Mme DE MARCO : Ce fonctionnaire d'État exerce son rôle de suivi, je pense, des comptes de la commune et prodigue des conseils. À mon avis, cela ne saurait donner lieu à une attribution financière, une indemnité complémentaire. Sachant quand même que renseignement pris, l'indemnité versée par notre commune, en réalité, ce comptable receveur n'en percevra que 30 % ; 70 % du reste étant reversé à une sorte de caisse noire des receveurs publics. Donc, dans ces conditions, comprenez bien, Monsieur le Maire, que nous pourrions mettre un taux égal...

M. JESTIN : Nous vous laissons maître de vos propos.

Mme DE MARCO : ... à taux zéro et nous le voterions bien facilement.

M. LE MAIRE : Vraiment, je vous laisse maître de la «caisse noire» des trésoriers payeurs. Ce que je peux vous dire, c'est que l'indemnité que nous lui versons est identique.

Mme DE MARCO : Il paraîtrait que. Mais moi, je pense qu'il n'exerce simplement que sa mission. Qu'y a-t-il ? Quelqu'un aboie au bout là-bas ?

Mme IRIART : Moi, j'aboie.

M. LE MAIRE : Madame IRIAT, vous avez la parole.

Mme IRIART : Je veux bien aboyer, parce que les prises de parole avec «il paraîtrait que», enfin des affirmations pour démarrer et ensuite «il paraîtrait que», je ne trouve pas cela très correct. C'est une profession qui est normée et normalisée. Je pense que s'il y avait des caisses noires ou toute autre chose, très certainement que la Cour des comptes s'en serait

saisie. Cette délibération, nous la votons à chaque fois qu'un trésorier payeur est nouveau pour la commune. Je constate que c'est la première fois, ma chère collègue, en toutes ces années, que je vous entends faire ce genre d'intervention sur le sujet. Voilà, c'est tout ce que j'ai à dire en aboyant : «Ouaf, ouaf».

M. LE MAIRE : Je pense que nous aurons lecture du prochain PV. Juste vous rappeler quand même que c'est une fonction particulière qui est responsable sur ses deniers propres de ce qu'ils font. Donc, ce n'est pas non plus...

Mme DE MARCO : Oui d'accord, mais ce n'est pas très sain non plus de donner une indemnité à un taux de 100 %. Nous ne votons pas, nous nous abstenons.

M. LE MAIRE : Les votes.

DELIBERATION

Monsieur JESTIN, Adjoint délégué aux Finances, expose :

«Par délibération en date du 23 mai 2016, une indemnité de conseil avait été attribuée à monsieur Philippe LE BRUMANT Trésorier Principal, Receveur Municipal, conformément à l'arrêté interministériel du 16 décembre 1983 et à un taux égal à 100 % du montant maximum autorisé.

Monsieur Philippe LE BRUMANT a quitté la Trésorerie de Talence.

Je vous propose donc d'attribuer dans les mêmes conditions cette indemnité à son remplaçant, Monsieur Xavier REMY, à compter 23 juillet 2018 et pour la durée du mandat municipal.»

Adopté par 36 VOIX POUR

5 ABSTENTIONS (EELV, Une vraie gauche pour Talence)

Reçue en Préfecture le 17/10/18

9 - Prêt à usage Halle de Talence – Installation de sanitaire auto-nettoyant en centre-ville

M. JESTIN : Un projet du budget participatif 2017 avait été validé et avait proposé la réalisation de toilettes autonettoyantes en centre-ville. Dans le même temps, dans le cadre des Halles de Talence, l'organisme avait prévu d'installer également des toilettes, mais qui, elles, n'étaient pas autonettoyantes. Donc, nous avons rassemblé les deux projets et nous vous proposons, dans le cadre de cette délibération, un contrat de prêt à usage avec la SARL pour installer ces toilettes autonettoyantes. Bien évidemment, c'est la Ville qui a passé le marché pour retenir la société SAS MPS Toilettes Automatiques qui avait notamment la particularité d'être capable de bien s'adapter aux bâtiments des Halles ; l'entretien restant à la charge de la Ville et tout cela dans le cadre du bail emphytéotique et pour la durée de ce même bail.

M. LE MAIRE : Questions, remarques sur ces toilettes ?

Mme DE MARCO : Nous nous souvenons bien sûr que ce projet dans le budget participatif a été mis en avant et sera réalisé. Nous étions favorables, sachant que le coût avait été

annoncé précédemment, qui était de 60 000 € si je me souviens bien. Cela me permet de rebondir et je vous demande de réfléchir : comment sont faits les coûts sur le budget participatif des projets dans la mesure où il y a eu deux projets de toilettes publiques qui ont été présentés samedi dans le cadre du budget participatif à plus de 100 000 € sur des sites qui sont déjà existants avec des toilettes ? Donc, il y a quelque chose qui m'échappe sur l'évaluation des projets, et en particulier de ces sanitaires qui sont prévus sur Talence. Celui-ci est neuf et vaut 60 000 €. Je crois qu'il y a également un volet fonctionnement qui est pris là-dessus. Ceux qui ont été présentés au budget participatif sont de plus de 100 000 € avec aussi une part de fonctionnement qui est sur ce budget. Je vous demanderai, si c'est possible et j'en profite, de prochainement nous détailler un petit peu comment sont évalués les coûts des projets des budgets participatifs puisque c'est une grande interrogation.

M. LE MAIRE : Madame DE MARCO, je vais essayer de lever vos interrogations sur ces toilettes. D'abord, vous rappeler que les coûts estimatifs sont faits par nos services et que le coût d'une installation dans des toilettes, en l'occurrence vous comparez Fehlmann et Peixotto qui sont les deux candidats 2018 avec le bâti dans les Halles. Or, le bâti, le coût initial qui était prévu pour ces toilettes était bien plus important, puisqu'initialement l'idée des porteurs de projet était de les installer au square Pineau, ce qui nécessitait d'amener tout un tas de fluides et d'électricité qui renchérisaient le coût du projet. C'est la raison pour laquelle vous avez un coût projet... La cabine est toujours du même montant. Par contre, les coûts associés au génie civil, eux, peuvent varier. Ce n'est pas la même chose d'amener des toilettes dans le parc Peixotto que d'amener... Et je vous rappelle que c'est un choix que nous avons fait, nous avons profité du bâti en béton et de tous les travaux de voirie et de gros œuvre des Halles pour mutualiser ces coûts. Enfin, et comme vous l'aurez vu sur ces affiches lors du Forum de la participation citoyenne, la maintenance annuelle est chiffrée à 20 000 € par an. C'est ce qui est le cas puisque le coût est à 100 000 €, dont 20 000 € de maintenance annuelle. Vous avez ces mêmes coûts puisque – et nous en avons discuté lors des précédents Conseils municipaux – la maintenance annuelle des toilettes est de 18 000 € à 20 000 €. Donc, nous sommes conformes.

M. GUERIN : Je voulais savoir quelles étaient les obligations en équipements sanitaires pour ce type de bâtiment ERP, les halles.

M. LE MAIRE : C'est-à-dire ?

M. GUERIN : Nous avons un établissement recevant du public, ERP. Cet établissement doit-il mettre à disposition dudit public des sanitaires ?

M. LE MAIRE : Monsieur GUERIN, si vous avez suivi les plans et les très nombreuses délibérations, vous saurez que cet équipement met à disposition des toilettes au sein de la Halle. Comme nous avons eu l'occasion de le dire, les toilettes publiques sont pour le centre-ville et sont donc détachées du fonctionnement de ces toilettes. D'ailleurs, il me semble – je ne sais pas si vous avez le plan derrière – que vous avez bien des toilettes qui sont situées non loin des toilettes automatiques, car nous avons mutualisé les réseaux, comme je vous le disais tout à l'heure. Il y aura des toilettes indépendantes pour les Halles,

pour le fonctionnement des Halles, et des toilettes automatiques pour le fonctionnement de la place. Disons-le comme cela.

M. GUERIN : D'accord. Donc, vous ajoutez des toilettes supplémentaires à côté des toilettes des Halles. Donc, il y a des toilettes pour le public qui va aux Halles et des toilettes pour le public tout venant.

M. LE MAIRE : Ce n'est pas le même. Parce que je vais vous faire une confidence, vous pouvez aller aux toilettes sans aller aux Halles. Donc, dans ce cas-là, vous utiliserez les toilettes du centre-ville, puisque nous avons planté des roses avec des épines le long de l'église qui pouvait servir également parfois de toilettes. Donc, nous avons mis des épines.

M. GUERIN : C'est quand même aberrant de ne pas mutualiser, de ne pas laisser ouvertes les toilettes des Halles.

M. LE MAIRE : C'est plutôt une sage décision, c'est-à-dire d'avoir deux séparations distinctes. Et les toilettes qui sont ouvertes tout le temps à la différence des Halles qui ne seront pas ouvertes tout le temps. Nous ferons, si vous le souhaitez, une commission particulière. Le vote.

DELIBERATION

Monsieur François JESTIN, Adjoint délégué aux Finances, expose :

«A l'occasion du budget participatif 2017, un projet de réalisation de sanitaire public auto-nettoyant en centre-ville a été proposé au vote des habitants. Ces derniers ont choisi ce projet qui est donc passé en phase de réalisation.

La Ville s'est rapprochée de la SARL HALLE DE TALENCE, opérateur en charge de la construction des Halle de Talence, pour étudier avec elle la possibilité d'intégrer ce sanitaire au sein de son bâtiment en raison de son emplacement dans le quartier.

La SARL HALLE DE TALENCE a proposé de mettre à disposition un local qu'elle destinait à la réalisation de sanitaire ouvert au public mais qui ne présentait pas de fonction auto-nettoyante.

La présente délibération a donc pour objet la signature d'un contrat de prêt à usage au sens de l'article 1875 du Code Civil, d'un espace de 5,30 m² en vue de l'installation de ce sanitaire par la Ville.

A la suite d'une procédure de mise en concurrence, la Ville a retenu la société SAS MPS TOILETTES AUTOMATIQUES notamment en raison de ses capacités à adapter son matériel dans un espace existant.

Le sanitaire sera ouvert 24H/24H, accessible aux personnes en situation de handicap et gratuit.

Le projet de contrat de prêt à usage prévoit une durée identique à celle du bail emphytéotique signé avec la SARL HALLE DE TALENCE au terme duquel l'ensemble des constructions et aménagements reviendront à la Ville. S'agissant d'un contrat de prêt, ce dernier est gratuit, la Ville n'ayant à sa charge que l'entretien du sanitaire qui fait lui même l'objet d'un contrat de maintenance pour la partie technique et d'un contrat de nettoyage quotidien pour la partie propreté.

Le contrat de prêt fera l'objet d'un acte en la forme administrative.

Je vous propose donc :

- d'approuver la conclusion d'un contrat de prêt à usage avec la SARL HALLE DE TALENCE domiciliée Paris 7^{ème} – 4 square de Robiac concernant le prêt d'un espace de 5,30 m² au sein du

bâtiment des Halles situé Avenue du Maréchal de Lattre de Tassigny - 300 cours de la Libération cadastré AM 488, 490 et 492 en vue de la réalisation par la Ville d'un sanitaire auto-nettoyant accessible au public,

- de m'autoriser à signer tous les documents relatifs à ce dossier.»

ADOPTÉ PAR 41 VOIX POUR

Reçue en Préfecture le 17/10/18

10 - Déclassement du domaine public d'une partie de la parcelle AX 390 située à l'angle des rues Pacaris et Edmond Michelet

M. JESTIN : C'est un dossier assez ancien, une demande en tout cas assez ancienne de la famille BENKRAICH qui réside au 57 de la rue Pacaris, qui nous a saisis en vue de l'acquisition d'une partie de la parcelle communale mitoyenne pour une contenance de 107 mètres carrés. Nous vous proposons d'y répondre favorablement ; le reste de la parcelle restant à usage public. Cette parcelle appartient au domaine communal. Vous avez pu voir qu'elle a d'ores et déjà été désaffectée avec la pose d'une clôture même si la clôture prenait l'intégralité, puisque pour être totalement transparent, nous avons réduit la parcelle à céder à cette famille-là. C'est ce qui explique pourquoi la totalité de la parcelle a été fermée, mais vous avez le plan cadastral derrière qui montre bien qu'il s'agit uniquement de leur permettre d'organiser une sortie de leur propre véhicule puisqu'ils sortent aujourd'hui sur la rue Pacaris de manière très proche du rond-point et dans des conditions de sécurité qui n'étaient pas optimum. C'est la raison pour laquelle nous avons donné suite à cette demande.

M. LE MAIRE : Et vous rappeler que la parcelle restante, grâce aux services techniques, sera enherbée et nous y planterons des arbres au cours de l'automne qui a commencé et qui se finit bientôt.

M. CONTE : Merci, Monsieur le Maire. J'avais la question qui était : quelle était la raison de la vente de cette parcelle et sa destination ? Donc, ce serait pour une deuxième sortie sur une autre rue, la rue... je ne sais plus le nom. Pour avoir une deuxième sortie, est-il nécessaire d'avoir une surface de 100 m² ? Je pose la question. Je pense que cela fait beaucoup 100 m². Pourquoi 100 m² ? Et pourquoi avoir deux sorties ? Je veux bien, je suis allé voir, oui, mais la maison à côté aussi à une sortie sur la rue Pacaris.

Ensuite, j'ai une autre question. Dans l'éventualité d'une vente – puisque vous parlez de vente – quel en sera le prix ? On ne nous indique pas le prix. On dit que l'on déclasse. Cela, c'est la première étape, comme souvent : on déclasse en vue de la vente. Une fois que nous avons voté le déclassement, on passe au prix. Quel prix ? Le prix, nous ne savons pas. Certainement, comme d'habitude, on vend au prix des Domaines et on achète au prix du marché. C'est bien connu.

La parcelle fait 390 m². Vous voulez la planter en arbres. Pourquoi ne pas consacrer l'ensemble de la parcelle à des jardins partagés ?

M. JESTIN : Plusieurs éléments de réponse.

D'abord, pourquoi 100 m² ? Parce que pour organiser la sortie, on n'aurait pas pu prendre que 5 m par rapport à la limite de la parcelle sur le fond, parce qu'il y a une partie de propriété qui ne leur aurait pas permis de rentrer sur leur propre terrain. Donc, nous avons pris une partie, nous avons été très vigilants à faire que ce terrain ne soit pas constructible. Il fallait que nous soyons vigilants à cette question-là quand même. Je le dis au passage pour que les choses soient claires.

Concernant le prix, nous verrons. C'est toujours en négociation et nous attendons toujours l'avis des Domaines sur cette partie ramenée à 107 m², comme je vous l'ai dit tout à l'heure. Donc, nous en discuterons le moment venu, mais nous respecterons évidemment le cadre de la loi.

Quant à la notion du jardin partagé, vous me permettrez de vous dire que si quelque chose doit être fait sur ce terrain-là, ce sera fait en concertation avec les habitants du quartier dans le cadre du conseil communal. Aujourd'hui, pour en avoir rencontré un certain nombre, la demande est plutôt d'une entrée végétale, un marquage de leur entrée de lotissement à cet endroit-là. En tout cas, nous avons eu l'occasion avec Dominique d'être sur place pour échanger avec un certain nombre de riverains et c'était la demande qu'ils avaient formulée à ce moment-là.

M. CONTE : Et donc, a priori, la parcelle en question – je me permets de répondre, Monsieur le Maire – ...

M. LE MAIRE : Permettez-vous, mon cher collègue.

M. CONTE : ... ne pourra être constructible. On ne pourra pas y construire un garage, par exemple. Est-ce cela ? Vous m'assurez que non.

M. JESTIN : Ce n'est pas ce que j'ai dit.

M. CONTE : Ce n'est pas ce que vous avez dit, d'accord.

M. JESTIN : J'ai dit que nous nous sommes assurés que la taille de la parcelle ne permettait pas, par exemple, de construire une maison, ou ce genre de choses. Après, est-ce qu'à un moment il sera possible d'y construire un garage ? Je ne l'ai pas regardé de manière aussi précise.

M. LE MAIRE : Encore une fois, vous vous êtes rendu sur le site. Vous avez comparé deux maisons. La sortie de cette maison-là est quand même en plein milieu du passage piétons. Et la dangerosité des deux maisons qui sont mitoyennes n'est absolument pas la même. Je voulais juste vous le spécifier. les votes.

M. GUERIN : Monsieur le Maire, pouvons-nous poser une petite question, même si le vote est déjà passé ?

M. LE MAIRE : Monsieur GUERIN, nous en reparlerons tout à l'heure. Nous avançons. Je laisse suffisamment la place au débat. Vous comprendrez que nous puissions avancer.

J'essaie de faire des Conseils municipaux courts, donc nous allons conserver cette dynamique.

DELIBERATION

Monsieur JESTIN, Adjoint délégué aux Propriétés Communales, expose :

«La Ville a été saisie d'une demande des conjoints BENKRAICH, résidant 57 rue Pacaris, en vue de l'acquisition d'une partie de la parcelle communale mitoyenne pour une contenance de 107 m² environ.

Je vous propose de répondre favorablement à cette demande. Le solde de la parcelle communale, soit 157 m² fera l'objet de plantations en lien avec le giratoire situé à proximité immédiate.

Cette parcelle appartient au domaine public communal et il convient donc préalablement de procéder à son déclassement.

Sa désaffectation a d'ores et déjà eu lieu par la pose d'une clôture afin d'en interdire l'accès au public.

La vente de cette parcelle sera soumise à l'approbation du Conseil Municipal lors d'une prochaine séance.

Je vous propose donc :

- de constater la désaffectation d'une partie de la parcelle AX 390 située à l'angle des rues Pacaris et Edmond Michelet, pour une contenance de 107 m² environ,
- de prononcer le déclassement du domaine public de la partie de la parcelle susvisée compte tenu de sa désaffectation.»

ADOPTÉ PAR 31 VOIX POUR

4 VOIX CONTRE (EELV – M. CONTE)

5 ABSTENTIONS (Talencez vous!)

1 NE PREND PAS PART AU VOTE (Mme CONGOSTE)

Reçue en Préfecture le 17/10/18

11 - Signature d'une convention de partenariat relatif aux modalités de demande et de gestion des subventions dans le cadre du projet cœur de Thouars de Talence

M. JESTIN : Nous parlons ici de ce que l'on appelait la butte de Thouars, que j'appelle aujourd'hui de manière un peu plus technique le jardin public, mais auquel il faudra trouver un nom. Vous savez que nous avons réalisé récemment un certain nombre de travaux et notamment le comblement de l'ancien tunnel qui passait le long de la rue Racine ; des travaux réalisés sous maîtrise d'ouvrage de Bordeaux Métropole. Et nous avons lancé un atelier d'urbanisme avec des habitants, dont nous avons fait d'ailleurs le rendu avec Salem du diagnostic la semaine dernière en conseil communal pour proposer un aménagement de cet espace-là. Nous avons souhaité avec la Métropole, dans le cadre de recherche de financements et notamment des fonds européens, présenter un dossier commun et global afin d'assurer une meilleure chance de financement de la part du FEDER. C'est l'objet de cette délibération qui consiste à signer une convention de partenariat pour les demandes et gestions des subventions dans le cadre du projet cœur de Thouars. Une délibération sera proposée en ce sens au prochain Conseil de Métropole. Arnaud n'est pas là, mais elle est

passée vendredi matin en commission finances de la Métropole sans difficulté particulière. Monsieur le Sénateur était présent et peut en témoigner.

M. LE MAIRE : Comme nous avons eu l'occasion souvent de le dire, c'est 1,4 hectare de végétation qui va prochainement être plantée en plein milieu du quartier de Thouars, transformant un peu plus ce quartier après les nombreux travaux depuis des années.

Des questions ? Le vote.

DELIBERATION

Monsieur JESTIN, Adjoint délégué à la Requalification du quartier de Thouars, expose :

«Entre les années 2007 et 2018 la Ville a déposé, pour le projet de Thouars, des demandes de financement régulières auprès de l'Union Européenne. Ce fut particulièrement le cas pour les travaux du Dôme, de l'Esplanade de Thouars, de la Place Gauguin et du Bois de Thouars.

Ces demandes étaient faites à titre individuel par la Ville. Or, ce régime a été modifié en 2014, les fonds étant désormais gérés par la Région. Bordeaux Métropole, quant à elle, est devenue «chef de file» concernant ces demandes.

Par ailleurs, Bordeaux Métropole intervient de manière importante dans le cadre du projet de réalisation du futur jardin public (démolition des passerelles, comblement du tunnel...), la Ville ayant à sa charge les travaux d'aménagement de l'espace vert.

La présente délibération a donc pour objet la signature d'une convention avec Bordeaux Métropole, afin d'assurer une bonne coordination du dossier unique de demande de subvention s'agissant de cette opération globale, mais également d'assurer une répartition des fonds obtenus. Pour ce projet, la Ville pourrait obtenir la somme de 292 200 € du FEDER.

Je vous propose donc :

- d'autoriser Monsieur le Maire à signer la convention de partenariat relative aux modalités de demande et de gestion des subventions dans le cadre du projet cœur de Thouars de Talence.»

ADOPTÉ PAR 41 VOIX POUR

Reçue en Préfecture le 17/10/18

12 - Adoption de la charte du «Bien construire à Bordeaux Métropole»

Mme FABRE-TABOURIN : Monsieur le Maire, mes chers collègues, il s'agit ici, en attendant la charte de l'urbanisme durable sur laquelle Talence travaille, d'adopter une charte initiée par Bordeaux Métropole. Vous vous souvenez, il y a eu un certain nombre d'incidents récents qui indiquaient une qualité défailante du bâti dans certaines opérations publiques et privées. C'est ce qui avait amené Bordeaux Métropole à engager un travail avec les partenaires concernés sur les moyens d'améliorer la qualité constructive sur l'ensemble du territoire métropolitain. Bordeaux Métropole a donc initié ce groupe de travail piloté par des élus et associant les principales fédérations et organismes professionnels représentatifs de la filière du bâtiment dans l'objectif de produire cette charte qui, je vous le précise, a été adoptée à l'unanimité en Conseil métropolitain le 26 janvier dernier.

Quel est l'objectif ? Je l'ai précisé au départ, puisque ce qui l'a initiée, c'est garantir une forme de qualité constructive. Ce volet intègre plusieurs avancées, dont celle pour les maîtres d'ouvrage de s'engager à confier le plus systématiquement possible une mission complète aux architectes incluant la maîtrise d'œuvre de l'exécution, leur donnant ainsi le droit de regard sur le choix des entreprises et des modes constructifs. Il intègre également un engagement des entreprises sur la limitation de la sous-traitance dans la mesure du possible. Il propose enfin qu'à la livraison de chaque opération les usagers et les clients acquéreurs puissent s'adresser à un interlocuteur unique chargé du suivi de la levée de réserves et, au-delà, du suivi du bâtiment.

Deuxième volet : optimiser la qualité d'usage qui, lui, intègre deux aspects : celui d'une meilleure prise en compte de la tenue dans le temps des opérations, d'une part, et celui du nécessaire accompagnement des usagers et utilisateurs futurs des bâtiments pour en disposer de manière optimale d'autre part, intégrant notamment les ambitions de la Métropole en matière de transition énergétique.

Et enfin, évaluer dans la durée les opérations concernées – c'est le troisième volet –, ce qui nous semble évidemment indispensable et évident, mais ce n'est pas toujours le cas. Cette évaluation, qui sera aléatoire ou systématique, se fera à partir de deux processus : une évaluation dite experte conduite par opération sous l'égide des fédérations professionnelles, et une évaluation dite citoyenne conduite elle aussi par opération qui s'inscrira sur une période de quatre ans et sera alimentée à partir des questionnaires utilisateurs.

Je précise que peuvent adhérer à la charte les fédérations et les organismes représentatifs des maîtres d'ouvrage, maîtres d'œuvre et entreprises, mais aussi toute entreprise, promoteur, bureau d'études et architecte intervenant à titre individuel.

Nous sommes chargés du suivi de l'attribution du label sur notre commune et serons associés au dispositif d'évaluation des projets. Ainsi, en attendant – comme je vous l'indiquais en préambule – l'adoption d'une charte locale d'urbanisme durable, je vous propose d'adopter cette charge du bien construire à Bordeaux Métropole.

M. LE MAIRE : Y a-t-il des questions ?

Mme ZANOTTI : Comme pour la charte de Talence, dont le processus est en cours, on nous a bien dit que ce n'était pas contraignant. Là, je pense que c'est la même chose.

Mme FABRE-TABOURIN : Oui.

Mme ZANOTTI : J'ai noté que les outils sont fins, c'est-à-dire que les gens qui étaient à Ginko, qui se sont effondrés, c'est pareil, ils pourraient remplir le questionnaire. Donc, c'est un petit peu ennuyeux. C'est intéressant comme démarche, mais il faudrait se donner les moyens de la contrainte pour que ce ne soit pas l'utilisateur quand il est tombé de son balcon qui remplisse le questionnaire en disant qu'il n'est pas content.

Mme FABRE-TABOURIN : Pour ce qui concerne Ginko, la contrainte, elle existait.

Mme ZANOTTI : Non, mais c'est un exemple.

Mme FABRE-TABOURIN : C'est-à-dire que les normes constructives, elles existent. Je crois que plus nous sommes nombreux à nous engager dans une démarche de ce type, plus ce type de labellisation aura de l'impact pour les entreprises. C'est-à-dire que c'est à nous d'en faire la promotion, là où je suis d'accord avec vous. C'est-à-dire que d'un point de vue purement juridique, nous travaillons là sur des chartes. Nous ne travaillons pas au niveau de nos collectivités à la construction de la loi.

Mme DE MARCO : Cette charte, c'est quand même quelque chose d'intéressant. Je pense que c'est plutôt une idée de bonnes intentions à ce niveau-là. Elle est donc, si j'ai bien compris, reprise par une charte qui existe à Bordeaux, qui a été reprise ensuite par la Métropole, mais je n'ai pas entendu parler pour Bordeaux quelle a été son évaluation, parce que peut-être qu'il y aurait des choses à dire sur l'évaluation de cette charte si elle a été appliquée à Bordeaux en ce qui concernait justement le bien construire à Bordeaux. Je n'ai pas eu d'écho de cette évaluation. À mon avis, s'il n'y a pas eu d'évaluation pour Bordeaux et que pour l'instant on n'a pas de critères d'évaluation pour la Métropole, je pense que cela va être vraiment de très bonnes intentions que l'on va pouvoir mettre en avant, mais qui ne porteront peut-être pas leurs fruits si on n'arrive pas à définir ce que l'on souhaite derrière. Quelle sera donc l'efficacité de cette charte ? Parce que pour une construction plus vertueuse, je vois *«limiter dans la mesure du possible les sous-traitants»*. Bien sûr, mais comment allez-vous contraindre la sous-traitance ? C'est complexe. Et ensuite, dans cette évaluation qui va être faite, dite citoyenne, il serait intéressant que ce soit un peu plus développé. Cette évaluation dite citoyenne, qu'est-ce ? Comment va-t-elle être mise en œuvre, etc. ? Nous allons en rester sur une charte, ce que je disais, de bonnes intentions qui, malheureusement, ne va pas être très contraignante, me semble-t-il. Nous la voterons quand même, mais je vous démontre un peu les limites de l'exercice.

Mme FABRE-TABOURIN : Je reprends ma réponse à Madame ZANOTTI. Je suis d'accord avec vous. Le volet de l'évaluation est un volet plus récent par rapport au travail qui avait été mené par la Ville de Bordeaux. Je crois que le travail qui sera partagé par les communes de la Métropole permettra d'avoir une évaluation réalisée, si je puis dire. Nous allons y travailler, mais oui, nous restons dans une charte, évidemment. Nous ne sommes pas dans un texte juridique.

Mme GRESLARD-NEDELEC : Par rapport au travail qui est engagé sur la charte de Talence, est-ce à dire que nous arrêtons le travail ou bien continuons-nous pour éventuellement aller au-delà et avoir une charte plus ambitieuse, plus restrictive ? N'est-ce pas une marque un peu de résignation de se couler dans cette charte qui est assez molle ?

Mme FABRE-TABOURIN : La charte de Talence est une charte d'urbanisme durable. Là, nous parons d'une charte de construction. Cette charte ne reprend pas notamment les volets environnementaux, sociaux sur lesquels nous sommes en train de travailler parce que nous travaillons sur de l'urbanisme durable. Aujourd'hui, que sommes-nous en train de faire ? Enfin, pas nous d'ailleurs, parce que, cela y est, le groupe de travail a été composé, je le rappelle sur la base d'habitants tirés au sort, de professionnels qui se sont rencontrés

une première fois pour partager une perception de la ville, dégager des priorités en termes d'urbanisation. Ils se revoient le 25 octobre. Ils viendront devant nous en Conseil Municipal normalement au mois de janvier, à une date que nous arrêterons, avant peut-être la tenue d'un Conseil pour nous faire part de leurs préconisations. Ce n'est pas un complément, c'est différent. Nous, nous travaillons sur de l'urbanisme. Là, nous sommes vraiment sur de la construction pure. Évidemment que la charte d'urbanisme durable de Talence aura des volets matériaux préconisés, etc., mais ce n'est pas son objet. Son objet, c'est vraiment la composition des quartiers, des gabarits, des axes principaux de densification ou de non-densification. En fait, je vous dis cela, je n'en sais rien, puisque je n'assiste pas, comme aucun élu, au travail du groupe focus qui est en train de se faire. Mais nous sommes vraiment dans une... Je ne peux même pas parler de complémentarité, parce que nous sommes dans une démarche différente. Là, nous allons avoir une charte de construction durable. Nous avons, je vous le rappelle, adopté une charte sur des chantiers respectueux de l'environnement à notre niveau talençais, qui, celle-là, est complémentaire de ce qui vous est proposé aujourd'hui. Et nous, nous arriverons au premier trimestre 2019 avec la proposition des Talençais, si vous l'acceptez, sur notre charte d'urbanisme durable. Nous parlerons d'urbanisme.

M. CONTE : Je partage le point de vue de Monique DE MARCO. Effectivement, c'est une démarche intéressante, mais il s'agit avant tout d'un code de bonne conduite. Tout le monde sait qu'un code de bonne conduite a peu de valeur s'il n'est pas prévu un contrôle effectif assorti de sanctions éventuelles.

M. LE MAIRE : Sur le côté coercitif, nous sommes d'accord. Après, les messages que nous envoyons, encore une fois, la démarche qui, est particulièrement innovante de ce que nous sommes en train de faire sur Talence, ce sont autant de messages – nous nous sommes aussi exprimés sur la politique de l'urbanisme – forts à mon sens qui ne sont peut-être pas forcément coercitifs réglementairement, mais qui sont vraiment vraiment importants, de manière à ce que demain, nous prenions en compte cet aspect-là.

M. CAZABONNE : Naturellement, j'approuve tout à fait la démarche. Je suis un peu réticent lorsque l'on évoque le côté coercitif. Pourquoi ? Parce que nous sommes toujours dans ce choix, lorsque l'on prend une décision de cette nature, de savoir ce qui peut aussi handicaper finalement la construction derrière, entre les règlements et le coût. Cela me faisait penser à un débat que nous avons eu la semaine dernière au Sénat sur deux sujets différents, mais qui ont la même philosophie. Nous avons reparlé du glyphosate, bien sûr. Il faut le supprimer, mais quid des agriculteurs pour l'instant ? Nous avons parlé de la suppression du plastique. La suppression du plastique, vous avez vu qu'il y a une proposition de loi pour supprimer le plastique. En 2020, on supprime tout le plastique. Là-dessus, il y a un certain nombre d'élus qui ont dit : «D'accord». Cela représente, je ne sais plus combien, 80 000 français qui travaillent dans les industries du plastique. Par ailleurs, nous avons la première société au monde qui, grâce à des – ne me demandez pas le mécanisme – des amibes ou je ne sais pas, est en train de retraiter le plastique pour la première fois. Nous sommes les premiers dans le monde à nous lancer dans cela. Quelle doit être la décision ? Arrêtons-nous le plastique ? Nous allons mettre des milliers de

personnes au chômage alors que nous avons peut-être la solution. Je veux dire par là qu'il est difficile de prendre une décision de cette nature en étant certains de ce que nous allons décider. Tout le monde est pour la suppression du plastique, tout le monde ici est pour le bien construire, etc., mais derrière il y a toujours la question à se poser de quelles sont les contraintes ou les conséquences immédiates. C'est juste cet aspect un peu modération que nous avons vécu sur d'autres sujets, mais que nous devons toujours avoir à l'esprit.

M. LE MAIRE : Les votes.

DELIBERATION

«Suite à différents incidents récents ayant conduit à constater la qualité défailante du bâti produit dans certaines opérations publiques et privées, Bordeaux Métropole a souhaité engager, en relation avec les partenaires concernés, une réflexion sur les voies et moyens d'améliorer la qualité constructive sur l'ensemble du territoire métropolitain.

Très encadré par les textes normatifs nationaux, notamment la réglementation thermique, le processus de construction d'un bâtiment public ou privé associe de nombreux acteurs, maîtres d'ouvrage, architectes, bureaux d'études et entreprises, depuis la conception jusqu'à la livraison de l'édifice. Puis, trop souvent, l'utilisateur du bâtiment, destinataire final du produit, se retrouve isolé lorsque des problèmes surgissent, une fois levées les réserves d'usage.

Partant de ce constat, la Métropole a initié un groupe de travail piloté par des élus associant les principales fédérations ou organismes professionnels représentatifs de la filière du bâtiment dans l'objectif de produire une charte du «Bien construire à Bordeaux Métropole».

Elle a été adoptée à l'unanimité en Conseil Métropolitain le 26 janvier 2018.

Se voulant dépasser le stade de bonnes intentions, la charte décline un certain nombre d'engagements très concrets pris par les signataires, dans le but d'améliorer la qualité constructive des opérations produites sur la Métropole mais aussi leur qualité d'usage, chacune d'entre elles ayant vocation à être évaluée.

En réciprocité, tous les signataires de la charte se verront attribuer un label «Bien construire à Bordeaux Métropole», dont ils pourront se prévaloir, qui sera délivré pour 3 ans et renouvelable après évaluation. En cas de non-respect, le label sera retiré à l'impétrant.

Concernant tant la construction neuve que la rénovation, dans les secteurs d'opérations d'aménagements publics comme dans le diffus, qu'il s'agisse de logements, d'activités, de bureaux et d'équipements, cette charte se décline en 3 volets :

1. Volet 1 : garantir la qualité constructive

Ce volet intègre plusieurs avancées, dont celle, pour les maîtres d'ouvrage, de s'engager à confier le plus systématiquement possible une mission complète aux architectes, incluant la maîtrise d'œuvre d'exécution, leur donnant ainsi le droit de regard sur les choix des entreprises et des modes constructifs. Il intègre également un engagement des entreprises sur la limitation de la sous-traitance, dans la mesure du possible. Il propose enfin qu'à la livraison de chaque opération, les usagers et les clients acquéreurs puissent s'adresser à un interlocuteur unique chargé du suivi de la levée des réserves et au-delà du suivi du bâtiment.

2. Volet 2 : optimiser la qualité d'usage

Ce volet intègre deux aspects, celui d'une meilleure prise en compte de la tenue dans le temps des opérations d'une part, celui du nécessaire accompagnement des usagers et utilisateurs futurs des bâtiments

pour en disposer de manière optimale d'autre part, intégrant notamment les ambitions de la Métropole en matière de transition énergétique.

3. Volet 3 : évaluer dans la durée les opérations

Cette évaluation, aléatoire ou systématique, se fera à partir de 2 processus :

- une évaluation dite «expert», conduite par opération, qui se réalisera sous l'égide des fédérations professionnelles et concernera tous les intervenants concernés. Elle aura lieu en phase chantier, idéalement, et sera finalisée en fin de chantier. Elle aura vocation à être communiquée auprès des maîtres d'ouvrage et des maîtres d'œuvre, ainsi qu'aux collectivités.

- une évaluation dite «citoyenne», conduite elle aussi par opération, qui s'inscrira sur une période de 4 ans et sera alimentée à partir de questionnaires utilisateurs, adressés à l'ensemble des habitants, salariés, artisans, gestionnaires des opérations nouvelles livrées sur le territoire métropolitain. La Métropole et les 28 communes qui la composent organiseront et prendront en charge l'exploitation de ces questionnaires ainsi que la diffusion de leurs résultats.

Peuvent adhérer à la charte du «Bien construire à Bordeaux Métropole» les fédérations et les organismes représentatifs des maîtres d'ouvrage, maîtres d'œuvre et entreprises, mais aussi toute entreprise, promoteur, bureau d'études et architecte intervenant à titre individuel.

Bordeaux Métropole, chacune des 28 communes ainsi que les principaux aménageurs et bailleurs opérant sur le territoire seront parties prenantes de l'application de la charte et du dispositif d'évaluation associé. Cela nécessitera que la Métropole, en association avec les communes, s'organise pour suivre et porter la part d'évaluation qui lui reviendra, et assure l'animation générale du dispositif.

L'adjointe déléguée à l'urbanisme et le responsable du service de l'urbanisme seront chargés du suivi et de l'attribution du label sur la commune et associés aux dispositifs d'évaluations des projets.

Les questions environnementales, de qualité architecturale, d'intégration paysagère des bâtiments, de préservation des paysages et du patrimoine Talençais, de transition écologique ne sont pas abordées dans la présente charte.

Aussi, la ville de Talence a souhaité se doter en complément d'une charte locale d'urbanisme durable co-construite avec ses habitants et les acteurs de l'aménagement et d'une charte concernant la protection et l'évolution de la Ville de pierre.

Ceci étant exposé, il vous est demandé, Mesdames, Messieurs, de bien vouloir adopter la charte du «Bien construire à Bordeaux Métropole».

ADOPTÉ PAR 41 VOIX POUR

Reçue en Préfecture le 17/10/18

13 - Création d'un jardin partagé au parc Curvale – Signature d'une convention avec l'association «Les empotés de Curvale»

Mme CHADEBOST : Chers collègues, la Ville souhaite favoriser le développement des jardins partagés qui offre la possibilité de cultiver individuellement ou collectivement une parcelle et constitue un support d'animation de la vie locale, renforçant la cohésion sociale et les échanges entre les habitants du quartier. Le parc Curvale, après plusieurs années de fermeture, a été rouvert au public en octobre 2016 avec des aménagements nouveaux (installation de tables, bancs et jeux pour les enfants) et une rénovation du pigeonnier. Un groupe d'habitants du quartier a également souhaité créer un espace de jardinage partagé. Ce groupe, avec l'appui de la Maison des droits de l'homme, a créé une association

nommée Les empotés de Curvale en juin de cette année. Il est donc proposé de mettre à la disposition de cette association un espace clos situé sur le terrain municipal du parc du même nom. L'espace mis à disposition le sera pour une durée d'un an renouvelable. En contrepartie, l'association créera et animera un jardin partagé ouvert à ses adhérents en privilégiant les habitants du quartier. Elle animera ce jardin en favorisant l'apprentissage des modes de jardinage respectueux de l'environnement conformément à ses statuts et à son règlement intérieur, et dans le cadre du règlement des parcs et espaces verts de la ville.

Vous avez la convention qui est annexée à la délibération. Je vous demande donc de bien vouloir autoriser Monsieur le Maire à signer cette convention avec l'association Les empotés de Curvale.

M.LE MAIRE : Un point important. D'abord, saluer les services parce que la Maison des droits de l'homme, au Dôme, a aidé cette association, a aidé à monter ce projet-là. Aujourd'hui, nous avons trois parcelles collectives qui sont sur ce parc-là, des espaces au sol. Je regardais tout à l'heure leur profil sur un réseau social. Ils ont fait leur tour à pommes de terre. Il y a eu un cabanon qui a été financé par les subsides du conseil communal nord. Un point d'eau et un point de compostage. L'idée de ce jardin et de cette association qui est très dynamique, c'est de créer d'abord un lieu de vie, un lieu d'échanges dans ce lieu qui inaugurera ses deux ans. Octobre 2016, ce n'est pas si vieux que cela. Un échange autour de ce beau projet. Donc, je voudrais saluer aussi cette association qui aide à embellir un peu plus encore les quartiers nord.

DELIBERATION

Madame CHADEBOST, Adjointe déléguée aux Espaces verts, à la Sauvegarde et Valorisation du patrimoine bâti, non bâti, naturel, expose :

«La Ville souhaite favoriser le développement des jardins partagés qui offrent la possibilité de cultiver individuellement ou collectivement une parcelle et constituent un support d'animation de la vie locale renforçant la cohésion sociale et permettant la sensibilisation à l'environnement. Ils s'inscrivent donc tout naturellement dans une démarche de développement durable .

Le parc Curvale, après plusieurs années de fermeture, a été réouvert au public en octobre 2016 avec des aménagements nouveaux : installation de tables, bancs et jeux pour enfants, une rénovation du pigeonnier. Un groupe d'habitants du quartier a également souhaité créer un espace de jardinage partagé.

Ce groupe, avec l'appui de la Maison des Droits de l'Homme, a créé une association : «Les empotés de Curvale» en juin de cette année.

Il est donc proposé de mettre à la disposition de l'association «Les empotés de Curvale», un espace clos situé sur le terrain municipal du parc du même nom.

L'espace mis à disposition le sera pour une durée d'un an, renouvelable.

En contrepartie, l'association créera et animera un jardin partagé ouvert à ses adhérents en privilégiant les habitants du quartier. Elle animera ce jardin en favorisant l'apprentissage des modes de jardinage respectueux de l'environnement, conformément à ses statuts et à son règlement intérieur, et dans le cadre du règlement des parcs et espaces verts de la Ville.

La convention annexée à cette délibération règle les modalités de cette mise à disposition.

Je vous demande donc de bien vouloir autoriser Monsieur le Maire à signer cette convention avec l'association «Les empotés de Curvale.»

Adopté par 41 VOIX POUR

Reçue en Préfecture le 17/10/18

14 - Avis sur les dérogations exceptionnelles à l'interdiction du travail le dimanche accordées par Monsieur le Maire au titre de l'année 2019

M. LABOURDETTE : Mes chers collègues, concernant les dérogations exceptionnelles à l'interdiction du travail le dimanche, la loi MACRON de 2015 a apporté à la législation existante la modification suivante : la règle des 12 dimanches par an qui s'est appliquée pour la première fois en 2016. Avant, il y en avait 5.

Pour 2019, nous vous proposons de maintenir à 8 le nombre de dimanches, possibilité d'aller entre 5 et 12. Bordeaux Métropole, pour information, en a retenu 9. Nous en avons retenu 8, car nos commerces ne voient pas l'utilité d'en avoir plus, y compris d'ailleurs les grandes surfaces après avoir eu une concertation. Pour information, les dates proposées pour 2019 seraient les suivantes : le premier dimanche des soldes d'hiver le 13 janvier, le premier dimanche des soldes d'été le 30 juin, le deuxième dimanche de rentrée de septembre le 8 septembre, et les 5 dimanches de décembre avant Noël 1, 8, 15, 22 et 29 décembre.

Donc, je vous demande votre avis.

M. LE MAIRE : 1^{er} décembre qui permettra également de concurrencer le fameux Black Friday, ou vendredi noir, pour parler français, qui a fait du mal au commerce local. Donc, c'est un dimanche important.

Mme GRESLARD-NEDELEC : Pourrions-nous déjà avoir un compte rendu de ce qui s'est produit l'année dernière, c'est-à-dire est-ce que les ouvertures qui avaient été proposées ont été objet de satisfaction pour les commerçants et/ou pour les clients ? Est-ce utile ? Nous ne sommes pas à Bordeaux, nous n'avons pas la même attractivité ni le même type de commerces, puisque les grandes surfaces ne se bousculent pas pour ouvrir la totalité du dimanche. Elles sont déjà ouvertes le dimanche matin. Est-ce vraiment nécessaire ?

M. LABOURDETTE : Ecoutez, je pense qu'aujourd'hui, en tout cas pour ce qui concerne les dimanches de décembre avec l'arrivée de la Halle, c'est une opportunité pour les commerçants d'être ouverts en même temps que la Halle. Après, toute la journée, les commerçants font leur choix. Il y en a qui sont contents, il y en a qui n'y voient pas d'intérêt majeur. Donc, chacun décide de l'ouverture.

M. LE MAIRE : Juste sans faire offense à Bordeaux et son attractivité, indépendamment du fait que je pense que la talençaise est bien meilleure que celle de Bordeaux, nous avons quand même 98 % de notre linéaire commercial qui est aujourd'hui occupé, avec seulement 2 % de vacant. Donc, nous pouvons nous dire aussi que l'activité commerciale est plutôt florissante sur Talence.

M. CONTE : Monsieur le Maire, j'ai une petite question. Rappelez-moi la date du jour de Noël. C'est le 25, je crois.

M. LE MAIRE : Vous ne pouvez l'oublier, c'est le jour de ma fête, Monsieur CONTE, que vous me souhaiterez, s'il vous plaît.

M. CONTE : Je lis les cinq dimanches de décembre avant Noël, les 1^{er}, 8, 15, 22 et 29. Le 29, c'est avant le 25, est-ce cela ?

M. LE MAIRE : Tout dépend du calendrier que vous utilisez, mais dans le calendrier grégorien, oui.

M. CONTE : Il faudra peut-être changer la rédaction. Le Black Friday aussi nous pouvons éviter.

M. LE MAIRE : Nous modifierons cette dimension, donc 29 décembre qui précède Noël et le jour de l'An. Cela vous convient-il, mon cher collègue ? Très bien.

M. GUERIN : Je réponds un petit peu à M. CAZABONNE qui, face à des problématiques environnementales urgentes, a encore des arguments sur l'emploi. Je trouve que cela va encore pour le Sénat, mais je pense que les citoyens ou d'autres auront un peu...

M. LE MAIRE : Excusez-moi, mon cher collègue, c'est Marc LABOURDETTE et c'est Alain CAZABONNE. Le centre est large, mais...

M. GUERIN : Pour ce qui est de la concurrence du Black Friday, puisqu'on l'évoque, effectivement, il y a une solution. Pour lutter contre tous nos modes de consommation frénétique, je vous fais un petit peu de pub, il y a un Green Friday qui aura lieu à ce moment-là. Si cela vous paraît utile, prenez-en bonne note.

M. LE MAIRE : Le Black Friday en fait, c'est Emmanuel SALLABERRY. En fait, nous allons reprendre ce triangle des Bermudes. J'ai bien noté votre Green Friday, mon cher collègue.

DELIBERATION

Monsieur LABOURDETTE, Adjoint délégué à l'Economie et au Commerce, expose :

«Le titre III de la loi n° 2015-990 du 6 août 2015 pour la croissance, l'activité et l'égalité des chances économiques, dite loi Macron, relatif notamment au développement de l'emploi, introduit de nouvelles mesures visant à améliorer au profit des salariés et des commerçants les dérogations exceptionnelles à l'interdiction du travail le dimanche et en soirée.

L'article L.3132-26 du Code du Travail autorisait les maires qui le souhaitaient à accorder aux commerces de détail (sauf dérogations de plein droit ou exceptionnelles), par arrêté municipal, l'autorisation d'ouvrir jusqu'à 5 dimanches par an.

La loi Macron du 6 août 2015 a étendu cette possibilité à 12 dimanches. L'arrêté municipal qui fixe le nombre de dimanches doit être pris au plus tard le 31 décembre 2018 pour l'année 2019.

Outre la consultation obligatoire des organisations d'employeurs et de salariés intéressées qui existait avant la loi Macron, l'arrêté municipal doit désormais faire l'objet d'une concertation préalable en consultant :

- le Conseil Municipal qui doit rendre un avis simple,

- l'organe délibérant de l'établissement public de coopération intercommunale dont la commune est membre, lorsque le nombre de dimanches excède le nombre de 5, qui doit rendre un avis conforme.

A défaut de délibération dans un délai de 2 mois suivant la saisine de l'EPCI, cet avis est réputé favorable.

Les commerces alimentaires de détail qui peuvent déjà quant à eux librement ouvrir le dimanche (boulangerie, boucherie, poissonnerie...) jusqu'à 13 h, auront désormais la possibilité d'ouvrir toute la journée lors des dimanches accordés par le Maire.

Je vous rappelle que le Préfet peut imposer, à la demande conjointe des organisations syndicales de salariés et des organisations d'employeurs, la fermeture dominicale des commerces appartenant à une branche particulière ou dans une zone géographique précise (articles L.3132- 29 et 30 du Code du travail).

Aussi, pour les commerces de détail autres que l'automobile, je vous propose, pour l'année 2019, le calendrier suivant, comprenant 5 dimanches auxquels pourront s'ajouter 3 dimanches après avis conforme de Bordeaux Métropole.

Les dates proposées pour 2019 seraient les suivantes :

- le 1er dimanche des soldes d'hiver, le 13 janvier
- le 1er dimanche des soldes d'été, le 30 juin
- le deuxième dimanche de rentrée de septembre, le 8 septembre
- les 5 dimanches de décembre, les 1, 8, 15, 22 et 29 décembre (à noter que le dimanche 1er décembre correspond également au dimanche suivant le "Black Friday").

Le choix de ces dates correspond en tout point aux préconisations émises lors d'une réunion de concertation organisée par la C.C.I. de Bordeaux et les organisations professionnelles.

Ce calendrier sera ensuite soumis pour avis conforme à Bordeaux Métropole.»

Avis favorable : 31

Avis défavorable : 10 (Talencez vous ! - EELV – Une vraie gauche pour Talence)

Reçue en Préfecture le 17/10/18

15 - Convention entre la Ville de Talence et le Pôle emploi de Villenave d'Ornon

M. LABOURDETTE : Mes chers collègues, je me permets de vous rappeler qu'en 2015 Pôle emploi avait quitté la commune de Talence afin de rejoindre les locaux réaménagés à Villenave-d'Ornon.

M. LE MAIRE : Pourrions-nous prêter attention à la délibération sur l'emploi à Talence ?
Merci.

M. LABOURDETTE : Afin de maintenir un service de proximité sur notre commune, il avait été demandé au Pôle emploi que les conseillers de l'agence assurent des permanences au sein de l'espace Espeleta. Afin de préparer leur arrivée, des travaux, comme vous avez pu

le constater, ont été réalisés par la Ville : aménagement de deux bureaux, installation technique et informatique. Jusqu'alors, des conseillers étaient présents tous les jours, sauf le jeudi, mais principalement pour des questions RH et surtout leur nouvelle organisation du travail avec la mise en place du télétravail, Pôle emploi a diminué ces temps de présence à l'espace Espeleta aux lundis et mardis. Pour autant, et après de nombreuses discussions, réunions et négociations avec Pôle emploi, nous avons obtenu un certain nombre de choses. Pour autant, la présence réduite se verra compléter par la mise en œuvre de nouvelles actions ponctuelles qui favoriseront l'insertion professionnelle des demandeurs d'emploi sur la commune.

Juste quelques éléments concernant l'emploi, puisque l'occasion m'est donnée d'en parler. Depuis la première mise en œuvre en 2016 de cette maison Espeleta, le cercle des chercheurs d'emploi aura permis, sur 35 participants, un retour à l'emploi pour 25 d'entre eux. Sur les permanences assurées à Espeleta, ce sont plus de 1 000 personnes en recherche d'emploi qui ont été reçues lors d'entretien professionnel facilitant ainsi leurs démarches de recherche d'emploi. Des actions régulières, comme vous le savez, sont proposées (ateliers 5 minutes pour convaincre), ce qui donne une certaine assertivité aux demandeurs d'emploi. Et des réunions d'information collectives sur les mesures d'emploi ont été mises en place. Pour information, l'année précédente, il y a eu une augmentation de 3,6 % des demandeurs d'emploi sur Talence et 3,8 % sur la Gironde. Je pense que les efforts faits à ce niveau-là sur la Ville portent leurs fruits.

Donc, je voulais vous proposer d'autoriser Monsieur le Maire à signer la convention de partenariat avec la Ville et Pôle emploi.

M. LE MAIRE : Deux choses. Un peu comme nous le disions tout à l'heure, contre le chômage nous n'en ferons jamais assez. Nous voyons que malgré les moyens mis en place par les différentes strates administratives, les chiffres de l'emploi ne sont pas bons. Nous espérons une inversion. La deuxième des choses, M. LABOURDETTE l'a dit pudiquement, nous nous battons au quotidien pour préserver ces services publics indispensables. Comme j'ai eu l'occasion de le rappeler au directeur régional de Pôle emploi, indépendamment des regroupements administratifs qui répondent aussi à des demandes nationales exprimées d'ailleurs sur le précédent quinquennat, la proximité et notamment la complémentarité avec notre service municipal emploi sont des clés de voûte de manière à lutter contre le chômage et spécifiquement celui des jeunes, des personnes non qualifiées, des femmes et de Seniors qui sont des publics éloignés de l'emploi, notamment.

M. LABOURDETTE : Si je puis me permettre, c'est vrai qu'à Talence, par contre, il y a une diminution du nombre de demandeurs d'emploi de personnes non qualifiées. Par contre, nous avons une augmentation des demandeurs d'emploi dits qualifiés. C'est un Bac + 2 et plus si affinité. C'est d'ailleurs pour cela que j'en profite. Le 23 octobre, nous aurons sur la journée intercommunale pour l'emploi des offres qui correspondront au profil des demandeurs d'emploi de la Ville de Talence.

M. LE MAIRE : Des questions ?

Mme ZANOTTI : Je voudrais faire juste une intervention pour dire que je soutiens complètement ce service. Je ne sais pas si vous avez visité, c'est un super bâtiment à Villenave-d'Ornon, très fonctionnel, il est loin de la route de Toulouse, il n'y a pas de transports en commun. Je trouve cela dramatique qu'effectivement par rapport à des gens qui n'ont pas de voiture de ne pas pouvoir avoir accès. Je soutiens complètement. Si vous pouvez même l'étendre, je pense que l'argent public serait très, très bien placé.

M. LE MAIRE : C'est le Pôle emploi. Comme pour d'autres affectations et d'autres administrations, c'est compliqué. Le bâtiment que j'aime souvent aller regarder, c'est le service municipal de l'emploi qui est plein de couleurs, d'ordinateurs et de gens qui aident les gens au quotidien et qui nous aident. Je rappelle que c'est ce service-là en lien avec Réagir qui nous a aidés par exemple pour les emplois que nous avons créés à la rentrée sur les surveillances des écoles. Ce n'est pas grand-chose, mais ce sont 14 emplois créés, certes pas à temps complet, sur le territoire. Les votes.

DELIBERATION

Monsieur LABOURDETTE, Adjoint délégué à l'Emploi, expose :

«Le 14 décembre 2015, Pôle Emploi quittait le territoire talençais pour intégrer l'agence de Villenave d'Ornon, cette nouvelle agence proposant ainsi ses services aux demandeurs d'emploi et aux entreprises des communes de Talence, Gradignan et Villenave d'Ornon.

Pour faire face à ce départ et maintenir sur son territoire un accueil de proximité et un accompagnement des demandeurs d'emploi et des entreprises, la Ville avait adopté le 11 janvier 2016 une délibération qui venait confirmer le travail de partenariat entre la Ville et Pôle Emploi. Ainsi, cette convention a permis de développer de la complémentarité, de favoriser le travail en réseau, de soutenir le développement économique et de faciliter l'accès à une offre de service aux entreprises et aux personnes en recherche d'emploi.

Il convient, aujourd'hui, de poursuivre ce travail et de maintenir l'engagement des deux parties à soutenir les demandeurs d'emploi de la commune et les entreprises.

La ville et Pôle Emploi souhaitent donc reconduire leur action toujours dans une logique de service de proximité et en fonction de ces principaux axes :

- une présence des conseillers Pôle emploi, à l'espace Espeleta, deux jours par semaine,
- l'intervention du service municipal emploi en soutien des demandeurs d'emploi à l'utilisation des services numériques de pôle emploi,
- la délocalisation de prestations collectives (ateliers) animés par pôle emploi et la poursuite de la mise en œuvre d'actions visant à favoriser l'insertion professionnelle (cercle des chercheurs d'emploi par exemple).

Je vous propose donc d'autoriser Monsieur le Maire à signer la convention de partenariat entre la Ville et Pôle emploi jointe à la présente délibération.»

ADOPTÉ PAR 41 VOIX POUR

Reçue en Préfecture le 17/10/18

Question orale

M. LE MAIRE : Aujourd'hui, pas de problème de préséance, car nous n'en avons qu'une et elle est signée, Madame DE MARCO.

Mme DE MARCO : Monsieur le Maire, nous avons rédigé un recours gracieux le 8 juin 2018 demandant l'annulation du permis de construire délivré à la SNC COGEDIM le 11 avril 2018 sur le terrain 287 rue Robespierre à Talence, pour édifier deux immeubles collectifs d'habitation de 243 logements, commerces et bureau le long de la route de Toulouse pour une surface de plancher autorisée de 15 912 m².

Notre recours était motivé par de nombreuses incohérences et aberrations : hauteur des bâtiments à 22 m, soit rez-de-chaussée plus sept étages, implantation sur un espace arboré, deux niveaux de parking en sous-sol affleurant la nappe phréatique, insuffisance des places de stationnement, etc.

Vous avez rejeté notre recours le 3 août 2018 alors que ce projet sera concomitant au réaménagement du site Bagatelle où il est à prévoir une augmentation de consultations externes et d'hospitalisations ainsi que du nombre de salariés, au minimum 1 400. Soumis à une aussi forte densification urbaine, ce secteur risque d'être victime très rapidement d'une saturation de la circulation.

Des réunions publiques d'information devaient être organisées pour aborder les sujets préoccupants du stationnement et de la circulation routière. Le projet de création de deux carrefours giratoires route de Toulouse/rue Robespierre et route de Toulouse/rue Frédéric Sévéne, ainsi que la requalification de la route de Toulouse devaient être présentés.

Monsieur le Maire, le temps passe et tous ces projets semblent se concrétiser. Aussi, nous souhaiterions avoir connaissance des prochaines réunions d'information prévues et nous assurer qu'un véritable débat permettra d'entendre et de prendre en compte les attentes des riverains et habitants talençais.

M. LE MAIRE : Merci, Madame DE MARCO. Madame FABRE-TABOURIN va vous répondre.

Mme FABRE-TABOURIN : Monsieur le Maire, mes chers collègues, Madame la conseillère municipale, je reconnais ne pas bien saisir le lien que vous faites entre le rejet de votre recours et la concomitance du projet COGEDIM avec celui du projet Bagatelle. Cela posé, sur les différents arguments développés dans votre recours du 8 juin 2018, aucun ne permettait un retrait de l'autorisation délivrée par la Ville. Ainsi, le zonage du PLU permet effectivement la réalisation d'une construction de 22 m et non de 9 m, comme indiqué dans votre recours. Le projet est évidemment implanté hors des limites de l'EBC et il prévoit 58 places de stationnement de plus que le minimum exigé par le PLU, 254 places au lieu des 196 imposées. Les autres éléments avancés dans votre recours, n'ayant pas de rapport avec la délivrance d'un permis de construire, ne pouvaient pas être pris en compte (ilot de chaleur, nappe phréatique, gêne pour les riverains).

En complément, concernant vos inquiétudes sur l'affleurement de la nappe phréatique, la DREAL, l'Autorité environnementale, a donné une autorisation au titre de la loi sur l'eau. Pour rappel et sur le dernier point évoqué dans votre recours concernant les nuisances causées par le chantier aux riverains, celles-ci feront l'objet de mesures spécifiques dans le cadre de la charte de chantier à faible nuisance votée par le Conseil Municipal et qui a été signée par les différents opérateurs de ce site (John Bost, Bagatelle et COGEDIM) et qui prévoit notamment la réalisation d'une étude acoustique pour le chantier.

Enfin, vous nous interrogez sur les prochaines réunions d'information prévues. Je vous rappelle que la direction de Bagatelle a d'ores et déjà mis en place différents ateliers avec

les riverains, qu'une Maison du projet existe, qu'elle s'appelle Bagatelle 2022, qu'elle est située à l'intérieur du centre social de Bagatelle et que la Fondation s'est engagée à poursuivre en ce sens. Bien sûr, nous restons vigilants quant à ce travail nécessaire, impératif d'information des riverains.

Enfin, vous terminez sur des sujets de circulation et de stationnement, tous les deux de compétence métropolitaine, qui eux aussi, ces sujets, feront l'objet d'un certain nombre de réunions et d'informations, qui interviendront entre la fin de l'année et le premier trimestre 2019. Mais peut-être que mon collègue Monsieur JESTIN voudra compléter sur ce point.

M. JESTIN : Oui en deux phrases. Vous avez parlé de problèmes de circulation et de stationnement, vous avez parlé des deux ronds-points, vous avez parlé de la route de Toulouse, nous pourrions ajouter l'éventualité de la construction d'un parking sur un terrain de Bègles et quand même la réalisation d'une zone bleue dans ce secteur-là qui, je pense, ne vous a pas totalement échappé, du moins, je l'espère. C'est la raison pour laquelle, puisque sur tous ces sujets, beaucoup d'études sont en cours, le calendrier de décembre, janvier, nous semble intéressant parce qu'il nous permettra également de vérifier le bon fonctionnement de la zone bleue, en tout cas dans des effets attendus que nous avons pour ce secteur-là.

M. LE MAIRE : Ces réponses appellent-elles des commentaires, Madame DE MARCO ?

Mme DE MARCO : Non, mais je reprends juste, au final, vous proposez donc des réunions organisées par la Métropole conjointement et la municipalité en décembre ou janvier, pour être concret ?

Mme FABRE-TABOURIN : Oui.

Mme DE MARCO : Très bien, merci.

M. LE MAIRE : Les dates des prochains Conseils n'ont pas changé. Le prochain aura lieu le 26 novembre à 18 h et le suivant le 17 décembre à 18 h. Je vous remercie, la séance est levée.

La séance est levée à 20 h 20.